

RAPPORT DE GESTION 2019

Lausanne, avril 2020

Table des matières

RAPPORT DE GESTION 2019	1
1. ACTIVITÉS.....	4
1.1 ACTUALITÉS ET PROJETS.....	4
1.1.1 Initiatives contre les produits phytosanitaires	4
1.1.2 Politique agricole 22+	4
1.1.3 Accords commerciaux.....	4
1.1.3.1 Mercosur.....	4
1.1.3.2 Indonésie	5
1.1.4 Stratégies agricoles régionales	5
1.1.5 Votation et élections	5
1.1.6 Aménagement du territoire.....	5
1.1.7 Plans d'affectation cantonaux (PAC) de la Venoge et de Lavaux	6
1.1.7.1 PAC Venoge	6
1.1.7.2 PAC Lavaux.....	6
1.1.8 Plan phyto vaudois	6
1.1.9 Fiscalité agricole	7
1.1.10 Couverture sociale des conjoints.....	7
1.1.11 Paquet lait.....	8
1.1.12 Betteraves sucrières	8
1.1.13 Filière de la noix.....	9
1.1.14 Dégâts de la faune sauvage	9
1.1.15 Groupe agricole du Grand Conseil.....	9
1.1.16 Marque Vaud+	10
1.1.17 Observatoire économique	10
1.1.18 Développement de la formation professionnelle initiale des métiers de l'agriculture	10
1.1.19 IMAGO	11
1.1.20 Adhésion Association Avenir Pays des Trois Lacs	11
1.1.21 Mise en valeur du terroir et de l'agriculture vaudois	11
1.2 CONSULTATIONS LÉGISLATIVES	12
1.3 RELATIONS EXTÉRIEURES.....	12
1.3.1 Organisations professionnelles régionales et nationales	12
1.3.2 Commission fédérale des appellations d'origine et des indications géographiques	13
1.3.3 ULCA	13
1.3.4 Groupe agricole du Grand Genève	13
1.3.5 Commissions cantonales	13
1.3.5.1 Commission consultative Venoge.....	13
1.3.5.2 Commission cantonale de l'énergie – COMEN	13
1.3.5.3 Commission consultative terminologie (pour la reconnaissance et l'examen des exploitations et des communautés)	14
1.3.5.4 Commission consultative de la faune – CCFaune	14
1.3.5.5 Commission tripartite.....	14
1.3.5.6 Commission de surveillance des métiers de bouche.....	14
1.3.6 Associations économiques et partis politiques vaudois	14
1.3.7 27e Forum de l'économie vaudoise.....	15

1.4	COMMUNICATION.....	15
1.4.1	Stratégie et actions	15
1.4.2	Inventaire des publications.....	15
1.5	SECRÉTARIATS.....	16
1.5.1	Vaud Terroirs	16
1.5.2	Fédération des caves viticoles vaudoises	17
1.5.3	Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV)	17
1.5.4	Office des vins vaudois (OVV)	17
1.5.5	Commission vaudoise de l'économie sucrière.....	18
1.5.6	Association vaudoise de contrôle des branches agricoles (CoBrA)	18
1.5.7	Fédération des organisations de contrôles agricoles et alimentaires (FOCAA).....	18
1.5.8	Fédération des associations de promotion des projets agricoles collectifs (FAPPAC)	19
1.5.9	Association pour les métiers de l'économie familiale et de l'intendance (AMEFI)	19
1.5.10	Commissions de la formation professionnelle des métiers de l'agriculture et du cheval	19
1.5.11	Office vaudois de cautionnement agricole	20
1.5.12	École à la ferme	20
1.5.13	Agriviva	20
1.5.14	Vitiplus	20
1.5.15	Fondation du Conservatoire mondial du chasselas	21
1.5.16	Association suisse romande des pêcheurs professionnels	21
1.6	MANDATS PUBLICS.....	21
1.6.1	Office de crédit agricole (OCA)	21
1.6.2	Vulgarisation agricole	22
1.6.3	Ecoprest	23
1.6.3.1	Coordination des contrôles	23
1.6.3.2	Programmes écologiques particuliers	23
1.6.3.2.1	Qualité II en SAU	23
1.6.3.2.2	Qualité II en estivage	23
1.6.4	Commission foncière rurale (CFR)	24
1.6.5	Commission d'affermage (CA)	24
1.7	SERVICES	24
1.7.1	Département services & conseils	24
1.7.2	Département assurances	26
2.	COMPTES	30
2.1.	COMPTE DE RÉSULTAT.....	31
2.2	BILAN	32
2.3	ANNEXE AUX COMPTES	33
2.4	PROPOSITION D'EMPLOI DU RÉSULTAT	34
2.5	BUDGET 2020	35
3.	ORGANES ET PERSONNEL.....	36
3.1	COMITÉ	36
3.2	PERSONNEL ET MUTATIONS	37
3.3	PROCÈS-VERBAL DE LA 25ÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS DE PROMÉTERRE ET DE LA FÉDÉRATION RURALE VAUDOISE DU JEUDI 16 MAI 2019, À GRANDSON.....	38

1. Activités

1.1 Actualités et projets

1.1.1 Initiatives contre les produits phytosanitaires

Mobilisation, moyens conséquents, actions concrètes : en 2019, Prométerre a pris la mesure de l'enjeu posé par les deux initiatives fédérales « Eau propre » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse ». Le chef de campagne engagé pour l'occasion, Grégoire Nappey, est entré en fonction en début d'année. Une précampagne à l'enseigne Agriculture-durable.ch – « Nous protégeons ce que nous aimons » a été mise en place. Via des panneaux, prospectus, documents argumentaires pour professionnels, présence dans des événements populaires, présentations dans des assemblées, etc., le travail d'information sur la réalité des pratiques agricoles et de vulgarisation s'est déployé non seulement dans le canton de Vaud, mais aussi dans toute la Suisse romande, sous le leadership de Prométerre et en coordination avec les autres chambres romandes et l'Union suisse des paysans. L'Association a en particulier mené une campagne d'affichage grand format dans le même esprit sur sol vaudois entre novembre et décembre. Le travail s'est effectué également sur le front numérique, via un site internet et une page Facebook ad hoc, où notamment un important travail vidéo a été réalisé. La communauté a rapidement grandi sur Facebook – 3'000 fans fin décembre 2019, notamment grâce à des campagnes ciblées d'acquisition – et les échanges entre consommateurs et agriculteurs sont nourris. Prométerre veille à la modération des commentaires.

1.1.2 Politique agricole 22+

La mise en consultation du projet PA22+ a permis à la défense professionnelle vaudoise de se positionner sur l'avenir de la politique agricole. De nombreuses critiques ont été exprimées, en particulier quant aux modifications prévues des conditions-cadre du marché et à leur insuffisance pour assurer un partage équitable de la valeur ajoutée au sein des filières. Concernant les paiements directs, Prométerre a déploré un vain brassage des cartes, contraire aux attentes de simplification et de stabilité du système, et qui ne permet pas pour autant de renforcer la rentabilité et la compétitivité de la production indigène, en particulier en l'aidant insuffisamment à s'adapter aux changements à venir, tant du climat que des marchés. Dans le détail, ce sont surtout les complications supplémentaires qui ont été rejetées (formation minimale trop élevée, augmentation des exigences liées aux prestations écologiques (PER), stratégies régionales obligatoires, plan de promotion de la biodiversité, nombreux et complexes programmes, etc.). Prométerre a aussi refusé plusieurs mesures comme le plafonnement général des contributions et la contribution à l'exploitation ; de même qu'une couverture sociale de la famille qui soit administrée par le biais de la politique agricole, même si elle doit impérativement être améliorée en faveur des conjoints d'exploitants sans statut défini. Enfin, l'ouverture proposée du droit foncier rural et l'affaiblissement du droit du bail à ferme agricole n'avaient visiblement pas été très réfléchis quant à leurs conséquences défavorables, voire contraires aux buts des lois concernées.

1.1.3 Accords commerciaux

Le développement des accords commerciaux ou de libre-échange qui tendent à faciliter l'importation en Suisse de produits agricoles a fait l'objet d'un suivi attentif au sein de la défense professionnelle.

1.1.3.1 Mercosur

Dans l'attente de pouvoir effectuer une analyse précise du contenu des accords conclus entre l'Association européenne de libre-échange (AELE) d'une part et le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay d'autre part en matière de contingents libérés de taxes douanières, notamment pour la viande, les céréales ou le vin, Prométerre espère pouvoir compter sur une véritable reconnaissance mutuelle des appellations d'origine pour faciliter le développement des exportations de fromages suisses, dont le Gruyère AOP. Il est toutefois très regrettable de ne pas avoir de clause de sauvegarde, en complément des conditions préalables de durabilité intégrées dans cet accord.

1.1.3.2 Indonésie

Ratifié par le Parlement en 2019, l'accord entre l'AELE et l'Indonésie contient des garde-fous qui paraissent suffisants à première vue pour que les facilités limitées qui sont accordées aux importations d'huile de palme durable ne viennent pas menacer nos productions indigènes oléagineuses, principalement le colza. Prométerre, comme l'Union suisse des paysans, réserve sa position définitive dans le cas où le référendum aura abouti et qu'une votation populaire doive en sceller le sort.

1.1.4 Stratégies agricoles régionales

La future politique agricole PA22+ prévoit un nouvel instrument : les stratégies agricoles régionales, qui ont pour but la création des conditions pour une agriculture adaptée aux conditions locales.

De manière plus générale, les objectifs des SAR sont les suivants :

- la simplification de la gestion administrative des mesures régionales existantes dans les domaines de la qualité du paysage et de la mise en réseau ;
- l'amélioration des effets dans le domaine de l'environnement et donc un appui supplémentaire pour atteindre la réalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture ;
- l'encouragement des investissements durables pour une meilleure préservation de la valeur des infrastructures de base et pour une augmentation de la création de valeur sur le marché.

Le volet « Environnement », à travers la valorisation des réseaux écologiques, de la qualité du paysage et de la protection des ressources, représente une composante essentielle des SAR.

Néanmoins, pour garantir la pérennité des activités agricoles, il est primordial de disposer d'infrastructures adaptées aux conditions de production (accès aux parcelles, réseaux d'irrigation, etc.) et tenant compte de l'évolution du contexte climatique (augmentation des périodes de sécheresse, etc.) En l'état, ces aspects (infrastructures et commercialisation) sont considérés comme « optionnels » dans la vision de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) pour les SAR. Les directions de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) et de Prométerre estiment que ces thématiques constituent un élément prépondérant pour atteindre l'ensemble des objectifs attendus des SAR. Une agriculture adaptée aux conditions locales se doit de disposer des ressources et des infrastructures nécessaires à l'accomplissement des missions qui lui sont confiées. Un projet pilote dans la Broye (Vaud et Fribourg) est conduit parallèlement à cinq autres projets en Suisse. Prométerre a entrepris des démarches préliminaires afin de démarrer la réalisation des SAR en 2020 déjà sur l'intégralité du territoire vaudois.

1.1.5 Votation et élections

Les élections fédérales d'octobre, avec second tour en novembre, ont été l'événement politique marquant en 2019. Longtemps annoncée, la vague verte s'est confirmée, bousculant tous les partis traditionnels. La représentation agricole dans les deux chambres n'en a toutefois pas été trop chamboulée, elle a même été renforcée par endroits. Dans le canton de Vaud, c'est le statu quo sur ce plan-là, avec le renouvellement de mandat pour Jean-Pierre Grin et Jacques Nicolet (UDC), ainsi que Frédéric Borloz (PLR). Côté votations, l'échéance électorale précédemment évoquée a réduit le nombre d'objets soumis au peuple cette année ; mentionnons simplement, le 10 février, le rejet clair à 63% de l'initiative contre le mitage du territoire, qui touchait indirectement l'agriculture.

1.1.6 Aménagement du territoire

Le projet de révision de la loi sur l'aménagement du territoire LAT 2 a été rejeté par le Conseil National, il est actuellement entre les mains du Conseil des Etats. De son côté, le canton de Vaud a adopté deux avant-projets. Le premier propose de réformer la loi cantonale sur l'aménagement

du territoire (LATC) et le second la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS).

L'avant-projet LATC propose quelques améliorations, comme la prolongation du permis de construire à trois ans au lieu des deux ans actuels, ou le droit d'obtenir un préavis du Service du développement territorial (SDT) sur un projet de construction. Il prévoit également quelques inconvénients comme la possibilité pour le SDT d'empêcher un projet de construction pour des motifs d'opportunité ainsi que l'introduction de l'obligation de démolir. Prométerre s'est fermement positionnée contre ceux-ci.

S'agissant de l'avant-projet modifiant la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS), on prévoit de scinder la loi en deux : l'une régirait la nature et les sites, l'autre la protection du patrimoine culturel immobilier (LPPCI). Cette dernière propose de durcir le régime des contraventions et de mettre à la charge du propriétaire les frais de fouilles et de sondages lorsqu'il construit sur un site archéologique. Prométerre a notamment requis une participation obligatoire de l'Etat et un assouplissement des sanctions pénales.

1.1.7 Plans d'affectation cantonaux (PAC) de la Venoge et de Lavaux

1.1.7.1 PAC Venoge

Prométerre a organisé deux séances d'information locales afin que les intéressés, propriétaires ruraux et exploitants agricoles, soient en mesure d'analyser les conséquences du nouveau plan d'affectation cantonal et de son règlement, en particulier concernant l'Espace réservé aux eaux (ERE) qui oblige à une exploitation herbagère extensive sur près de 100 hectares. Cet ERE a été délimité dans certains secteurs bien au-delà des minimaux exigés par l'Ordonnance sur la protection des eaux, au détriment des possibilités de production qui y sont pratiquées aujourd'hui sans impact négatif sur la rivière. Prométerre a de ce fait déposé une opposition en tant qu'association, notamment en relation avec le règlement qui prévoit des restrictions excessives de prélèvement dans les eaux souterraines des bassins versants de la Venoge et du Veyron pour l'irrigation agricole.

1.1.7.2 PAC Lavaux

L'Etat de Vaud a mis à l'enquête le PAC prévu par la loi Lavaux et qui concerne exclusivement le territoire situé hors des zones à bâtir. Bien qu'il ait fait l'objet de concertations préalables avec les milieux viticoles et agricoles, le règlement du PAC va trop loin, en imposant le maintien absolu de la culture de la vigne dans toutes les zones viticoles mais en limitant drastiquement les possibilités d'améliorations de l'accès aux parcelles (murs d'épandes), ainsi qu'en interdisant simultanément d'installer hors des zones constructibles des places sécurisées de lavage et de remplissage des pulvérisateurs, aménagements nécessaires à la pérennité de la viticulture dans la région. Prométerre s'est donc opposée à ce PAC, en rejetant au surplus la création injustifiée, hors du vignoble, de zones agricoles protégées imposant une exploitation extensive, sans lien direct avec les buts de protection du vignoble en terrasses de Lavaux.

1.1.8 Plan phyto vaudois

Le plan d'action cantonal de réduction des risques dans l'utilisation des produits phytosanitaires (Plan Phyto Vaud) s'inscrit dans le cadre du plan d'action fédéral en la matière.

En 2017 déjà, tous les secteurs de production (grandes cultures, arboriculture, viticulture et cultures maraîchères) ont été consultés et ont proposé des mesures spécifiques. Un catalogue de mesures a été établi par la profession avec le soutien financier du canton, avec une ouverture à l'inscription pour les exploitants dès février 2020.

À l'échelle des infrastructures (crédits améliorations foncières), des aires de remplissage et de rinçage des pulvérisateurs sont planifiées de manière collective ou à l'échelle des exploitations. Les procédures administratives, les relations avec les améliorations foncières et les recommandations techniques sont assurées par la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).

Par les conventions dans les secteurs de production respectifs, une part importante des activités de conseil agricole est dédiée à la mise en œuvre des mesures du plan d'action phytosanitaire cantonal.

Le monitoring environnemental est, lui, réalisé au sein de la Direction générale de l'environnement (DGE), par l'analyse des eaux de surface, la poursuite du suivi du bassin versant du Boiron et les autres. En complément, l'observatoire national de la qualité des eaux (NAWA) est doté de dix stations de mesures dans le canton de Vaud qui fournissent des données sur la qualité chimique et biologique de l'eau (diatomées, plantes aquatiques, petite faune).

Parallèlement, en 2019, pour les grandes cultures, le projet 77a PestiRed (2019-2026) engageant la branche par le biais de l'association IP-Suisse, et soutenu par l'Office fédéral de l'agriculture, a d'ores et déjà englobé plus de 40 exploitations agricoles vaudoises suivies par Proconseil et Agroscope. Le calcul d'un indice de fréquence de traitement (IFT) est également prévu afin de déterminer les pratiques des traitements phytosanitaires en fonction des cultures et des itinéraires techniques et d'en mesurer l'évolution dans le temps.

1.1.9 Fiscalité agricole

Durant l'année sous revue, Prométerre a poursuivi son travail de défense des intérêts de l'agriculture vaudoise face aux conséquences de la jurisprudence du Tribunal fédéral (TF) concernant l'imposition des immeubles agricoles. Une rencontre avec la Direction générale de la fiscalité a permis d'aborder une série de questions ouvertes sur les pratiques – parfois interpellantes – du fisc vaudois.

Cette rencontre aura notamment permis d'obtenir confirmation que l'approche rétrospective, consistant à examiner si les parcelles agricoles étaient protégées par la législation foncière rurale jusqu'à l'opération imposable et non pas si elles le resteront ensuite, est appliquée par l'autorité fiscale conformément à la jurisprudence du Tribunal fédéral. Cette approche permet dans certains cas d'atténuer fortement l'impact de la décision du TF de 2011.

Avec l'appui de sa Société rurale d'assurance de protection juridique, Prométerre a soutenu trois recours dont deux sont encore pendants. Ils visent pour l'un, dans le cas de petits domaines, à obtenir que l'habitation, lorsqu'elle émerge à la fortune commerciale, soit requalifiée en fortune privée et, pour l'autre, à ce que les donations puissent, à l'instar des cessations d'activité, bénéficier du report d'imposition. Le troisième recours a été tranché en notre défaveur par le Tribunal fédéral. Il contestait que l'impôt fédéral direct (IFD) puisse être prélevé sur une plus-value préalablement imposée au titre des gains immobiliers pour l'impôt canton et commune.

Donnant suite à un postulat du Grand Conseil, le Conseil d'État a tiré un premier bilan indiquant qu'au 31 août 2019, 672 dossiers avaient été pris en compte. 491 dossiers ont été taxés, 382 définitivement alors que 109 font encore l'objet d'une procédure de réclamation ou de recours. Par ailleurs, le Conseil d'État a prolongé d'une année l'application de certaines règles de la directive relative au traitement fiscal des plus-values immobilières agricoles.

1.1.10 Couverture sociale des conjoints

Le projet Politique agricole 2022 (PA22+) a vu l'introduction d'une importante et nouvelle exigence de « socio-conditionnalité » à l'octroi des paiements directs. En d'autres termes et à l'avenir, les conjoints devront en effet avoir une couverture sociale minimale pour que soient accordés les paiements directs. Sensible à la question et parce que les familles agricoles sont libres de s'assurer auprès d'autres assureurs également, Prométerre a d'abord souhaité se faire une idée globale aussi fiable que possible du niveau de couverture des conjoints, via un sondage anonyme. L'analyse des réponses n'a pas surpris outre mesure, en particulier auprès des personnes ayant une activité sur l'exploitation : la moitié des conjoints déclare être correctement assuré, un quart des conjoints ne sait pas quelles sont ses couvertures d'assurance et un autre quart déclare ne pas être assuré du tout.

Le Département assurances s'est organisé depuis de nombreuses années pour offrir aux familles des métiers de la terre sur sol vaudois une palette de couvertures visant à éliminer les doublons et les lacunes. Cet éventail complet est en mesure de répondre aux besoins aussi bien du chef d'exploitation lui-même, que de son conjoint, ses enfants et ses travailleurs agricoles. Bien que toute l'information nécessaire soit disponible aux membres Prométerre, tous ne sont manifestement pas idéalement armés. Prométerre doit donc tout mettre en œuvre pour sensibiliser plus encore à la question des assurances. Trois mesures ont immédiatement été prises en ce sens.

1. L'équipe de conseillers en assurances, au nombre de quatre jusqu'ici, a été renforcée de deux collaborateurs supplémentaires. Objectif : être plus proches des familles des métiers de la terre et plus rapidement disponibles pour répondre à leurs questions, mais également palier l'augmentation du nombre de demandes de visites, passé de 992 en 2018 à 1'298 en 2019.
2. À l'issue de chacune de leurs visites, les conseillers de Fidasol et de l'Office des crédits agricoles de Prométerre feront dorénavant compléter un bref questionnaire nominatif visant à déterminer le besoin de couverture du conjoint de l'exploitant. Tous ces questionnaires seront remis au Département assurances qui prendra ensuite contact avec la famille agricole, selon le degré d'urgence détecté. Objectif : profiter des nombreuses synergies au sein de Prométerre en augmentant le nombre de personnes directement en contact avec les familles agricoles.
3. La communication sera renforcée en 2020 via différents canaux : *Agri Hebdo*, le site internet et le *MAG* de Prométerre, de même que les différentes publications du Département assurances, sont en effet d'excellents vecteurs de l'information. L'objectif est, autant que faire se peut, de vulgariser le domaine de l'assurance, qui, certes, s'est complexifié avec le temps, mais qui est fondamental pour assurer l'avenir des exploitations et de celles et ceux qui y vivent au quotidien.

1.1.11 Paquet lait

Prométerre s'est engagé en faveur de l'adoption par le Canton d'un ensemble de mesures visant à soutenir une économie laitière mise à mal par des prix dont le niveau reste insuffisant, en particulier s'agissant du lait d'industrie. Au terme de nombreux pourparlers entre l'État et la profession, le Grand Conseil a pu, en fin d'année, adopter ce projet, désigné par le terme de « paquet lait ».

Sur un marché du lait national, les possibilités d'intervention d'un canton sont forcément limitées. Le paquet lait exploite judicieusement les marges de manœuvre à disposition en proposant des mesures conçues principalement pour :

- favoriser l'autonomie fourragère des exploitations afin de rendre possible une labellisation comme source potentielle de plus-value ;
- soutenir les investissements afin d'en réduire le coût ;
- faciliter la reconversion à la production de lait de non ensilage de façon à exploiter pleinement les potentialités d'une production fromagère plus rémunératrice que le lait de centrale.

Dans le cadre de sa mission de vulgarisation qui s'en trouve renforcée, Proconseil participera activement au déploiement de ce dispositif dans le terrain.

1.1.12 Betteraves sucrières

Après les difficultés en 2018 dans les transports ferroviaires de betteraves et un recul du nombre de planteurs et de surfaces menaçant pour le maintien de la filière en Suisse, Prométerre a appelé la Direction des Sucrieries à communiquer de manière plus positive et avec plus de transparence à l'endroit des betteraviers, ses fournisseurs. Les Vaudois constituent le plus gros « contingent » national et sont confrontés à des difficultés agronomiques nouvelles et éprouvantes dans la réussite de leurs cultures. En plus d'un prix trop bas payé pour les racines,

l'apparition de maladies et ravageurs, simultanément à la réduction des possibilités d'interventions phytosanitaires, complique en effet la conduite et la rentabilité de la culture des betteraves à sucre, défi majeur pour la vulgarisation et la sélection variétale. Cette situation, qui oblige à regagner rapidement la confiance des producteurs, a amené la Direction des Sucreries à collaborer plus étroitement avec la Fédération suisse des betteraviers afin d'informer et d'écouter les planteurs, apportant davantage de transparence et de clarté sur les règles de la filière et sur la répartition de la valeur ajoutée sucrière.

1.1.13 Filière de la noix

L'huile de noix est l'un des produits emblématiques des campagnes vaudoises, et pourtant pas encore reconnu comme appellation d'origine protégée (AOP). L'interprofession « Huile de noix vaudoise » a sollicité Proconseil pour apporter un soutien dans la démarche de reconnaissance. Un travail entamé il y a plus de dix ans par l'interprofession mais qui n'avait, jusque-là, pas abouti. Rassembler les documents existants, parfois notamment historiques, en faire la synthèse, affiner le cahier des charges et monter un dossier selon les règles de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) : toutes ces actions ont permis à l'interprofession de déposer en novembre 2019 une demande d'enregistrement en bonne et due forme. Les producteurs de noix du canton pourraient ainsi avoir en 2020 deux bonnes nouvelles : la reconnaissance de l'huile de noix en tant que produit AOP et le feu vert pour la mise en œuvre du projet de développement régional « Filière noix ». Ce dernier prévoit d'organiser la récolte, le conditionnement et la mise en marché de noix en coques.

1.1.14 Dégâts de la faune sauvage

Prométerre a participé à diverses discussions avec les services de l'État et les chasseurs pour tenter d'améliorer la situation concernant les ravages des sangliers aux cultures et pâturages, en privilégiant la recherche de solutions qui soulagent les agriculteurs concernés (tirs de gardiennage plutôt que clôturage systématique, simplification des annonces de dégâts, soutien aux travaux de remise en état). Des concertations étroites ont également eu lieu en lien avec l'installation d'une meute de loups dans le massif du Marchairuz (application spécifique d'alerte aux grands prédateurs) ou en vue de l'interdiction des produits répulsifs enrobant les semences de maïs et de tournesol (plan d'action contre les corvidés). En marge des dommages de la faune sauvage, Prométerre a obtenu que le règlement sur la faune, modifié en 2019, précise que les chiens des promeneurs doivent obligatoirement être tenus en laisse dans les pâturages occupés par du bétail. De plus, Prométerre soutient activement les actions préventives de détection des faons avant les fenaïsons.

1.1.15 Groupe agricole du Grand Conseil

Prométerre tient le secrétariat du Groupe agricole du Grand Conseil, qui comprend plus de 70 députés. Son activité est placée sous la responsabilité d'un comité de sept personnes, dont le président est membre de droit du comité de Prométerre. Pour la période 2017 à 2022, la présidence du groupe est assurée par Philippe Jobin (UDC).

Le Groupe agricole a en priorité pour mission de renseigner les députés sur les tenants et aboutissants des dossiers agricoles soumis au Grand Conseil. Il lui incombe aussi d'aborder des sujets d'actualité relevant de la politique agricole fédérale, dans un but d'information. Les assemblées du Groupe agricole facilitent le dialogue et la compréhension des particularités du secteur agricole et favorisent le soutien politique aux mesures proposées en sa faveur.

En 2019, le groupe s'est réuni à trois reprises. Ces séances ont été l'occasion d'aborder des sujets directement liés à l'activité parlementaire vaudoise, en particulier le paquet lait et le crédit-cadre en faveur des améliorations foncières. Elles ont également été mises à profit pour traiter de sujets plus globaux comme la politique agricole PA22+ ou encore le positionnement de l'agriculture en tant qu'acteur du développement durable. Enfin, les arboriculteurs et les maraîchers ont eu l'occasion de présenter leurs branches d'activités et leurs principales préoccupations, en lien notamment avec les initiatives visant le bannissement des produits phytosanitaires.

Une délégation du comité a par ailleurs, comme de coutume, participé à la réunion des clubs agricoles romands, qui s'est tenue dans le canton du Jura. Au-delà des grandes thématiques communes, ces réunions permettent de prendre connaissance des préoccupations particulières des différents cantons et favorisent un échange d'expériences dont chacun peut profiter.

1.1.16 Marque Vaud+

Prométerre a poursuivi en 2019 son travail de prospection, d'identification, de certification et de promotion des produits issus de l'agriculture vaudoise qui répondent au cahier des charges des produits régionaux, comme elle l'avait fait l'année précédente conformément à la convention passée à cet effet avec la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV). Toutefois, cette convention n'ayant pas été reconduite, le financement du travail effectué n'a pas pu être entièrement réglé et devra encore faire l'objet de discussions en 2020.

À la demande du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), Prométerre a participé activement aux travaux d'un groupe de projet chargé de définir les critères d'octroi de la marque Vaud+ pour les produits de terroir et d'identifier les modalités d'application au secteur agricole et viticole du label « entreprise » prévu par la marque Vaud+.

Prométerre a enfin pris position sur le projet de création de l'association Vaud Promotion, dont la mission sera, le moment venu, de gérer et développer la marque Vaud+. Elle a fait valoir le souci que ce projet conduise à un véritable renforcement de la promotion des produits de l'agriculture, exprimant ses doutes quant à la possibilité d'y parvenir au vu du budget envisagé, insuffisant au regard des objectifs visés.

1.1.17 Observatoire économique

L'Observatoire économique de Prométerre est un point de repère annuel rétrospectif sur les caractéristiques physiques et la situation financière des entreprises agricoles vaudoises en comparaison intersectorielle et nationale. Il s'attache surtout à mettre en évidence les résultats comptables des derniers boucllements livrés, soit ceux de 2017 lors de l'exercice 2019 sous revue. C'est aussi l'occasion d'aborder des thématiques économiques ou politiques en lien avec la situation du revenu des exploitations agricoles et des familles paysannes de notre canton. L'édition, publiée au début de 2019, s'attaque au thème de la protection à la frontière, qui fait partie intégrante de la politique agricole depuis la seconde moitié du XXe siècle. Les résultats comptables analysés ont montré dans l'ensemble une bonne année agricole 2017, moyenne qui cache cependant de grosses disparités entre les exploitations de mêmes types ou régions.

Alimenté par les données que Fidasol SA recueille auprès de ses clients avec leur accord, ainsi que par le dépouillement centralisé des données comptables d'Agroscope, cet instrument de veille économique fournit à son tour d'utiles informations pour la communication et la promotion professionnelles que Prométerre déploie tout au long de l'année.

1.1.18 Développement de la formation professionnelle initiale des métiers de l'agriculture

En se basant sur les avis des commissions de formation professionnelles concernées, Prométerre s'est aussi penchée à la fin 2019 sur le développement de la formation agricole initiale, en pleine réflexion sous la responsabilité de l'organisation nationale, AgriAliForm. Prométerre soutient l'objectif que le titulaire d'un Certificat fédéral de capacité (CFC) agricole soit en mesure de gérer une exploitation agricole, avec les compétences suivantes : maîtrise de la technique et de la gestion, des mécanismes du marché, de la communication, dans un esprit d'entreprise développé et stimulé. Prométerre est favorable à la réduction à quatre CFC du nombre de métiers du champ professionnel de l'agriculture – Agriculteur fusionné avec Aviculteur (spécialisation), Maraîcher, Arboriculteur et Viticulteur-Caviste (regroupés) – et s'oppose à une ségrégation entre les modes de production raisonnée et biologique. En matière de durée d'apprentissage, Prométerre se rallie à une augmentation à quatre ans pour tous les métiers, avec la possibilité d'y inclure la maturité professionnelle intégrée, et privilégie le modèle linéaire

de formation avec une augmentation modérée de la durée de l'enseignement. Enfin, il est recommandé d'encourager les possibilités de changement de place d'apprentissage et de faciliter les stages pratiques à l'étranger.

1.1.19 IMAGO

Après plusieurs années d'inactivité, le projet IMAGO a été relancé avec l'adoption d'un crédit d'étude par le Conseil d'État dans le but de définir le périmètre du projet, le site d'implantation et le concept général du regroupement potentiel avec les organisations professionnelles et autres partenaires privés.

À l'initiative de Prométerre, les organisations agricoles sises à la Maison du Paysan ont fait valoir leurs besoins dans une réponse commune. L'accessibilité par les transports publics mais aussi par les véhicules privés a été mise en avant, tout comme la nécessité pour les organisations professionnelles de pouvoir être propriétaires de leurs locaux. Enfin, il a été souligné qu'un tel projet ne fait sens que s'il débouche sur un large regroupement des acteurs professionnels sur un seul site.

Prométerre a également eu l'occasion de s'exprimer sur la question de savoir si le futur site devrait comprendre un domaine agricole pour répondre aux besoins d'Agrilogie. Nous avons répondu par la négative en indiquant que ces besoins pourraient être satisfaits de meilleure manière et plus efficacement en allant chercher ces prestations pédagogiques auprès d'un réseau d'exploitations à constituer. Les moyens ainsi économisés devraient alors être investis pour faire de ce site non seulement un lieu où l'agriculture se sent chez elle mais également un outil de communication en direction du grand public.

1.1.20 Adhésion Association Avenir Pays des Trois Lacs

Après avoir contribué à la rédaction française du projet de statuts, Prométerre a adhéré à l'association Avenir Pays des Trois Lacs, créée le 5 avril 2019 à Morat. Son but est d'établir une base de coopération régionale, allant de la plaine de l'Orbe jusqu'à Soleure, en matière d'utilisation du sol et d'aménagement des zones rurales, tout en y associant étroitement communes territoriales et propriétaires fonciers. Visant une coordination des intérêts de l'agriculture, de la biodiversité et du développement économique, cette nouvelle association veut renforcer la participation active et responsable des utilisateurs de ce territoire s'étendant sur les cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Berne et Soleure, avec l'ambition d'y assurer un juste équilibre entre les centres économiques et les zones rurales dans son développement.

1.1.21 Mise en valeur du terroir et de l'agriculture vaudois

Par sa filiale Proterroir, qui exploite les magasins et le service traiteur Terre Vaudoise, Prométerre a eu en 2019 de belles opportunités pour mettre en valeur la richesse du terroir cantonal. Élément phare de l'année, en particulier parce qu'il n'a lieu qu'une fois par génération : la Fête des Vignerons de Vevey, où Terre Vaudoise s'est distingué par son grand restaurant qui a rencontré le succès tant auprès des acteurs figurants que du public, remplissant l'objectif de visibilité et de promotion qui avait été posé. Terre Vaudoise, pour ne mentionner que ses présences les plus conséquentes, était également aux rendez-vous de Bô Noël à Lausanne et de Montreux Noël, événements populaires où l'offre en spécialités du terroir a séduit un large public.

Belle occasion d'ouvrir les portes de l'agriculture aux citoyens, le Brunch à la ferme du 1^{er} Août, initiative de l'Union suisse des paysans, a été organisé pour la 27^e fois en 2019. Seize exploitations agricoles et viticoles vaudoises y ont participé, proposant 2'800 places. Comme de coutume, les visiteurs y ont découvert et dégusté des spécialités des artisans de la région et des produits faits maison.

Le concept de Journée portes ouvertes à la ferme a conquis la Suisse le 2 juin 2019, sous la houlette de l'Union suisse des paysans, qui souhaite le pérenniser. Treize exploitations vaudoises y ont participé avec le soutien de Prométerre et trois d'entre elles, dans la région de Puidoux, ont compté parmi leurs hôtes le conseiller fédéral Guy Parmelin, qui a pu visiter des productions très variées (élevage laitier, caprin, ovin, transformation de lait, maraichage).

1.2 Consultations législatives

Prométerre s'est prononcée formellement au cours de l'exercice 2019 sur un certain nombre d'objets soumis à consultation ou audition, le plus souvent en concertation avec Agora et l'USP. Ces consultations portaient sur les objets suivants...

- Révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité.
- Politique agricole PA 22+.
- Plan sectoriel des SDA.
- Loi fédérale relative à l'approbation des accords de libre-échange.
- Suppression des droits de douane pour les produits industriels.
- Ordonnance sur l'aide aux services de santé animale.
- Ordonnances sur l'air, les déchets et les produits chimiques.
- DETEC pour les modifications des ordonnances énergétiques – OEEE, OEneR, OEne.
- CER-CE concernant les LIFD et LHID - suppression de la valeur locative et de ses déductions.
- Ordonnances environnementales 2020 (OPair, déchets et produits chimiques).
- Importation de viande halal et casher.
- Stretto 3 – adaptation des ordonnances fédérales du droit alimentaire.
- Révision LPE – lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
- Actualisation Concept « Paysage suisse ».
- Adhésion à l'Acte de Genève et modification de la LPM.
- PAC Lavaux.
- Révision de la LATC – volet « constructions ».

Les prises de position principales de Prométerre peuvent être consultées dans leur intégralité sur notre [site internet, rubrique Défense professionnelle](#).

1.3 Relations extérieures

1.3.1 Organisations professionnelles régionales et nationales

Pour défendre les intérêts de l'agriculture vaudoise, Prométerre participe à la définition de la politique professionnelle nationale en prenant une part active aux travaux de :

- Agora : comité et conférence des directeurs des chambres d'agriculture romandes ;
- Agir : comité directeur ;
- Agri : comité directeur ;
- Union suisse des paysans (USP) : comité directeur, Chambre suisse d'agriculture, conférence des secrétaires agricoles et séminaire régional, plateforme de la communication de base ;
- Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) : comité directeur et comité ;
- Vaud Enotourisme : comité.

1.3.2 Commission fédérale des appellations d'origine et des indications géographiques

Cette commission fédérale, qui a été supprimée à partir de 2020, a siégé deux fois en 2019 et a traité principalement d'adaptations de divers cahiers des charges demandées par les groupements de produits d'appellation d'origine protégée (AOP) ou d'indication d'origine protégée (IGP) existants. Elle a eu l'occasion de préavisier favorablement la demande de reconnaissance d'une AOP « Huile de noix vaudoise », première du genre oléagineux en Suisse.

1.3.3 ULCA

Sous la présidence cette année d'AgriGenève, l'Union lémanique des chambres d'agriculture a finalisé l'étude consacrée à l'agriculture urbaine. Une plaquette d'information a été éditée afin de sensibiliser les représentants du monde politique et des communes à la question de l'agriculture urbaine et à son rôle de sensibilisation et de commercialisation de produits régionaux. En fin d'année, une nouvelle étude a été lancée. Elle porte sur le marché bio, l'un de ses buts étant de mieux comprendre les facteurs qui amènent le consommateur à opter ou non pour les produits bio.

1.3.4 Groupe agricole du Grand Genève

Le groupe agricole constitué dans le cadre de l'organisation transfrontalière et intercantonale propre à l'agglomération du Grand Genève s'est réuni à trois reprises en 2019. Après s'être penché en 2018 sur une vaste action de communication publique dédiée à faire valoir et expliquer l'agriculture dans le contexte périurbain de l'agglomération genevoise, il s'est principalement consacré au lancement et à l'accompagnement de la réalisation d'un plan agricole de l'agglomération, une précédente édition datant de plus de dix ans. Confié à un consortium des chambres d'agriculture des régions concernées, le mandat consiste, sous l'angle agricole, à mettre à jour les bases statistiques agricoles et à décrire de manière prospective les éléments spécifiques de l'agriculture du Grand Genève, notamment dans la perspective du quatrième projet d'agglomération et de l'élaboration des stratégies agricoles régionales exigées par la Politique agricole 22+ à venir.

1.3.5 Commissions cantonales

1.3.5.1 Commission consultative Venoge

La Commission Venoge est chargée de conseiller la cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE) sur les mesures à mettre en œuvre dans le cadre du Plan d'affectation cantonal (PAC) Venoge. Elle associe les communes et les organisations de la société civile, dont Prométerre, à la mise en application de la protection de la Venoge voulue par le peuple. Cela permet de rendre l'Etat attentif aux contraintes touchant l'exploitation agricole du sol, ainsi qu'aux pertes de bonnes terres découlant du PAC et de son exécution. En 2019, c'est la mise à l'enquête publique de la révision du PAC Venoge, en particulier la délimitation trop généreuse de l'Espace réservé aux eaux à certains endroits et les restrictions d'accès aux nappes phréatiques pour l'irrigation, qui a mobilisé Prométerre pour défendre les intérêts des exploitants agricoles concernés.

1.3.5.2 Commission cantonale de l'énergie – COMEN

Formée de représentants des différents milieux concernés, cette commission est chargée de conseiller le DTE sur la politique énergétique du Canton. Prométerre y rapporte les préoccupations économiques, sécuritaires et pratiques émanant tant des producteurs d'énergies renouvelables (photovoltaïque ou biogaz) issus de l'agriculture que des consommateurs d'électricité ou de combustibles que sont les exploitations agricoles. Toutes les séances prévues en 2019 ont été annulées, les enjeux cantonaux principaux étant traités par le Parlement (loi vaudoise sur l'énergie LVLEne et taxe sur l'électricité) ou le Conseil d'Etat (Conception cantonale de l'énergie, Plan climat vaudois).

1.3.5.3 Commission consultative terminologie (pour la reconnaissance et l'examen des exploitations et des communautés)

Cette commission est chargée d'instruire les demandes de reconnaissance d'exploitations agricoles en vue de permettre à la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) de statuer. Prométerre participe à cette commission consultative en tant qu'invitée et déléataire de mandats publics directement concernés (droit foncier, vulgarisation), ce qui permet de connaître l'avancement administratif des dossiers traités dans le cadre du conseil d'exploitation et de coordonner les décisions de la DGAV avec celles des Commissions foncière rurale et d'affermage.

1.3.5.4 Commission consultative de la faune – CCFaune

La commission consultative de la faune comprend des représentants des milieux intéressés à la faune, des milieux agricoles et forestiers et des chasseurs. Elle donne notamment son avis sur les problèmes de conservation de la faune, de protection des animaux et sur le plan de tir et ses modalités d'exécution, avec un relais précieux avec le Département en charge de l'environnement.

Ce cénacle et sa sous-commission, de même que le Comité de pilotage Sangliers de la Rive Sud du lac de Neuchâtel ou le Groupe de travail Grands carnivores, sont des lieux privilégiés de coordination et de discussion pour exprimer les attentes de l'agriculture vaudoise en ce qui concerne les dommages causés par le gibier, d'autres animaux nuisibles et les grands prédateurs. Elle permet aussi d'entretenir un contact utile avec les milieux de la chasse et ceux de la protection de la nature, avec quelques collaborations concrètes qui peuvent se révéler bénéfiques à tous (protection des faons, plan d'action contre les corvidés et les pigeons, séances régionales concernant une meute de loups ou les ravages des sangliers).

1.3.5.5 Commission tripartite

La Commission tripartite chargée des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne a pour rôle de veiller à ce que ladite libre circulation ne génère pas de dumping social et salarial.

1.3.5.6 Commission de surveillance des métiers de bouche

La Commission est chargée de la lutte contre le travail illicite dans le secteur des métiers de bouche et des activités analogues. Par ses contrôles, elle contribue à la protection des travailleurs et à une saine concurrence entre les acteurs de la branche.

1.3.6 Associations économiques et partis politiques vaudois

Prométerre entretient des contacts réguliers avec les associations économiques que sont la Fédération patronale vaudoise (FPV), la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) et la Chambre vaudoise immobilière (CVI). Des rencontres périodiques, au nombre de huit en 2019, permettent de prendre connaissance des préoccupations de chacune et, le cas échéant, de mener des actions communes sur des dossiers particuliers touchant transversalement plusieurs secteurs d'activités.

Enfin, Prométerre est partie prenante de réunions régulières entre les responsables des associations économiques et les dirigeants des partis de centre droit dans l'optique de procéder à un échange de vues sur les objets de portée économique traités par le Grand Conseil, ainsi que sur l'organisation des campagnes de votation sur des objets ayant de près ou de loin un impact sur l'économie.

1.3.7 27^e Forum de l'économie vaudoise

Vendredi 4 octobre 2019, Prométerre a convié ses invités à la Salle Métropole de Lausanne pour participer au 27^e Forum de l'économie vaudoise. Organisée chaque année en collaboration avec les autres associations économiques faîtières cantonales (FPV, CVCI, CVI), ainsi que le Canton de Vaud, cette manifestation est, au fil des ans, devenue un rendez-vous incontournable de la rentrée économique. Lors de cette matinée intitulée « L'intelligence collective monte en puissance », c'est le professeur Olivier Viret, membre de la Direction générale de l'agriculture, viticulture et affaires vétérinaires (DGAV), qui a évoqué ce thème dans l'agriculture. La présence du docteur en psychologie cognitive, ingénieur en intelligence artificielle, entrepreneur, journaliste et écrivain Emile Servan-Schreiber a contribué à donner une résonance internationale à cette rencontre. Les parties artistiques ont été préparées par le musicien biennois Cee-Roo et la mise en scène par Gérard Demierre. Comme de coutume, le cocktail dinatoire a été servi de main de maître par le service traiteur de Terre Vaudoise.

1.4 Communication

1.4.1 Stratégie et actions

Prométerre porte une attention particulière à la communication. Depuis 2019, elle a d'ailleurs augmenté les moyens à disposition et engagé, en complément à la responsable de la communication, un chef de campagne pour développer une stratégie et une campagne visant à combattre les initiatives phytosanitaires (lire 1.1.1). Dans ce contexte, la campagne Agriculture-durable.ch s'inscrit dans la stratégie de communication visant à permettre aux consommateurs de mieux comprendre les pratiques agricoles contemporaines. Comme Prométerre n'a pas manqué de le rappeler à plusieurs reprises, ce travail d'information vise à toucher et susciter la curiosité du grand public, ce qui a parfois pu surprendre certains agriculteurs. Dans ces cas-là, des échanges individuels entre les personnes responsables de la communication et les professionnels de la terre ont permis à chacun de mieux comprendre les enjeux.

D'autres actions sont menées pour porter la voix de la promotion professionnelle, notamment dans les relations avec les médias : des contacts réguliers sont entretenus. En 2019, Prométerre a organisé un déjeuner de presse, en « off », afin de partager avec les rédacteurs-trices en chef ayant répondu présent-e-s les préoccupations du traitement médiatique des sujets touchant à l'agriculture.

Des liens rapprochés sont aussi entretenus avec les parlementaires cantonaux et fédéraux. À l'occasion d'un petit-déjeuner lors de la session d'été des Chambres fédérales, Prométerre a convié les élus vaudois à Berne, dont la moitié a répondu présent, à une discussion informelle portant sur les objets agricoles du moment.

1.4.2 Inventaire des publications

Prométerre communique avec ses membres de l'Association, avec le grand public et avec les médias à l'aide de différents supports.

Le Prométerre MAG, dont le premier numéro de 2019 a dévoilé une maquette entièrement repensée pour être en ligne avec la nouvelle identité visuelle, mais également pour donner un nouveau souffle à l'ancien Prométerre Infos, a pour but de tenir les membres de Prométerre informés des activités de l'Association. On y trouve ainsi non seulement les actualités de la défense professionnelle, mais aussi des sujets techniques de vulgarisation, de commercialisation, ou encore tout ce qui a trait au Département assurances. Les actions menées à destination du grand public y sont également régulièrement relayées, afin que les professionnels de la terre soient tenus au courant des démarches menées à grande échelle par la cellule de communication de Prométerre. Cette publication paraît quatre fois dans l'année. Elle est encartée dans le journal *Agri*, publiée sur le site internet et adressée par courriel à l'ensemble des membres, des partenaires et des collaborateurs de Prométerre, ainsi qu'au réseau médiatique entretenu par la cellule de la communication.

Le Terre Info est un bulletin de promotion professionnelle destiné aux parlementaires. Édité librement en fonction des besoins, il est adressé plus largement à tous les membres, ainsi qu'à diverses instances partenaires. Prométerre adresse également à ses délégués un bulletin leur permettant d'être tenus au courant des discussions et décisions du comité. Des dépliants présentant Prométerre, ainsi que certaines unités, ont été conçus pour faciliter la communication sur les activités de l'Association.

Des communiqués de presse sont envoyés aussi souvent que nécessaire, pour relayer des manifestations organisées par la promotion professionnelle, mais aussi – et surtout – pour faire connaître les positions de l'agriculture vaudoise sur des sujets où les enjeux politiques et/ou publics sont jugés importants. Les personnes mentionnées en référence ont ainsi l'occasion de régulièrement s'exprimer dans les médias au nom de l'Association. Prométerre a d'ailleurs été régulièrement sollicitée, l'an dernier, par les radios et télévisions romandes pour participer à des émissions en direct, comme le 12:45 (RTS Un), Forum (RTS La Première) ou sur Lausanne FM ; nombreuses ont également été les contributions dans des articles de presse. En matière de promotion professionnelle, ce sont le plus souvent le directeur Luc Thomas, l'adjoint à la direction Christian Aeberhard et le président Claude Baehler qui répondent à ces sollicitations.

À l'occasion, des conférences de presse peuvent être organisées, comme pour le lancement de la campagne Agriculture-durable.ch au printemps. Plusieurs fois dans l'année, Prométerre s'exprime dans la rubrique « Réflexions » de 24 heures.

Le site internet, accompagné de la page Facebook de Prométerre, sont les deux moyens digitaux permettant une communication directe et rapide de l'Association avec ses membres. La page Facebook, dont le nombre de fans a plus que doublé en 2019 à plus de 700, a pour vocation de tisser des liens avec les professionnels de la terre. La communication auprès du grand public, elle, passe par toutes les actions développées dans le cadre de la campagne Agriculture durable (lire 1.1.1 et 1.4.1).

1.5 Secrétariats

1.5.1 Vaud Terroirs

L'association a présenté tout au long de l'année une vitrine dynamique de la promotion coordonnée des produits de l'agriculture, de la vitiviniculture et du tourisme du canton de Vaud. Elle est constituée des associations professionnelles des métiers de la terre (Prométerre, Vins vaudois, BioVaud, Prolait, Paysannes vaudoises, Apiculteurs, Marché Paysan, Union Fruitière Lémanique), des métiers de bouche (Boulangers, Charcutiers, Confiseurs, Fromagers), des interprofessions et coopératives vaudoises (Vacherin Mont d'Or AOP, L'Etivaz AOP, Gruyère AOP), des marques régionales (Terre vaudoise et Pays d'Enhaut Produits Authentiques) et du tourisme vaudois.

Chargée de coordonner la participation de ses membres à des opérations de promotions communes sur des plateformes nationales, la promotion vaudoise était présente à la BEA à Berne pour la troisième année consécutive, ainsi qu'au Salon des Goûts et Terroirs à Bulle.

Elle s'est toutefois trouvée orpheline d'un événement d'envergure avec la fin du Comptoir suisse de Lausanne en 2018. A la recherche d'une nouvelle plateforme de communication, l'association a emmené ses membres se présenter au consommateur alémanique en proposant un espace vaudois dans la plus grande gare de Suisse, à Zurich, durant une semaine.

Dans le cadre de la Fête des Vignerons, l'association a été mandatée par le Canton pour animer l'espace réservé aux cantons hôtes. C'est le 11 août que l'équipe s'est activée à Vevey, présentant les différents terroirs vaudois aux visiteurs de la Fête.

Vaud Terroirs soutient les Caves ouvertes et les Pintes ouvertes, ces événements mis en place pour valoriser les produits du canton auprès du consommateur. L'association assure la présence vaudoise en fournissant les produits du terroir aux vignerons et restaurateurs engagés dans ces actions.

Représentant vaudois dans l'association de promotion romande Pays romand, pays gourmand (PRPG), Vaud Terroirs a pris part à de nombreuses actions. Parmi elles, le Tour de Romandie de passage à Morges et Lucens, mais également l'élaboration du petit-déjeuner offert lors des courses populaires matinales « Wake up and run » qui se sont déroulées pour la deuxième fois en villes de Lausanne et Nyon et n'auront pas échappé à la frénésie du « vivre mieux en mangeant local ».

L'engagement se fait également au travers de nombreuses publications via les médias télévisés, réseaux sociaux et magazines, en mettant toujours en avant un producteur, son produit et sa région.

Ainsi, Vaud Terroirs encourage l'art de vivre vaudois ici et ailleurs, pour une économie durable.

1.5.2 Fédération des caves viticoles vaudoises

Prométerre tient le secrétariat de la Fédération des caves viticoles vaudoises (FCVV), laquelle compte onze caves coopératives réparties dans cinq des six régions viticoles du canton.

Outre l'échange d'informations entre ses membres et la défense de leurs intérêts vis-à-vis des autorités et des organisations professionnelles vitivinicoles, elle a pour principale activité une action de promotion commune des vins de ses membres, par la vente du carton « Anthologie » et par la participation à des manifestations promotionnelles.

1.5.3 Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV)

Prométerre tient le secrétariat de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV). Le secrétariat a pour tâche de préparer les séances du comité et les assemblées générales, ainsi que la mise en œuvre des décisions prises par ces organes.

En 2019, la CIVV s'est, comme chaque année, penchée sur la question des quotas de production, avec le souci de leur adéquation au marché. Le projet de révision de la loi fédérale sur l'agriculture (PA22+) a également été au centre de ses préoccupations. L'opposition de la profession au passage à l'appellation d'origine protégée (AOP) ou indication d'origine protégée (IGP) a porté ses fruits puisque ce volet de la révision a été abandonné. La CIVV s'est aussi régulièrement inquiétée de la dégradation des conditions d'écoulement des vins suisses sur un marché devenu atone. Elle reste convaincue que le meilleur remède à cette situation est de redoubler d'efforts dans la promotion.

La CIVV accorde une attention soutenue au travail de l'Office des vins vaudois (OVV), chargé de la promotion des vins vaudois, qui est placé sous sa responsabilité. Les réflexions visant à améliorer le positionnement du vin rouge vaudois sur le marché et plus globalement des vins vaudois en Suisse alémanique se sont poursuivies, avec des conclusions attendues pour l'an prochain.

1.5.4 Office des vins vaudois (OVV)

Pleins feux sur le canton de Vaud ! L'OVV a eu en 2019 des occasions en or de surfer sur la vague 2019. Entre le Concours Mondial de Bruxelles à Aigle, le congrès OIV à Genève et la Fête des Vignerons, rarement le vin suisse et particulièrement vaudois n'aurait été aussi brillamment sous les feux de la rampe, au bénéfice d'une visibilité internationale inégalée. Profitant de ces vents favorables, l'Office des Vins Vaudois a traversé l'océan, en collaboration avec l'École hôtelière de Lausanne, emmenant dans ses soutes une délégation de producteurs pour quatre événements exceptionnels à New York, avec pour but d'amener le verre (vaudois) dans la grande pomme. À cette occasion, nous avons eu le plaisir de remettre les insignes de commandeur de l'Ordre des Vins Vaudois à Eric Ripert, patron du Bernardin, le meilleur restaurant de New York et même du monde selon La Liste. Il a rejoint Urs Heller, patron de Gault&Millau et José Vouillamoz, ampélographe et généticien de renommée internationale, dans les rangs de la promotion 2019 de ce cercle prestigieux d'ambassadeurs du vin vaudois.

Moins impressionnante au premier abord, la traversée de la Sarine, de l'Aare et de la Limmat est un exercice plus que jamais indispensable pour donner et le plus souvent redonner à nos compatriotes alémaniques le goût de nos crus et de nos terroirs. C'est un des objectifs prioritaires de notre nouveau président Michel Rochat. L'année 2019 a déjà vu l'établissement d'un nouveau partenariat avec Food Zurich, une mosaïque jeune et branchée de plus de 140 événements en 11 jours.

1.5.5 Commission vaudoise de l'économie sucrière

Prométerre assure le secrétariat de la Commission vaudoise de l'économie sucrière (CVES), qui coordonne les quatre associations régionales de planteurs de betteraves à sucre du canton, avec la participation de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), d'un administrateur de Sucre suisse et du Centre betteravier. La CVES s'est réunie à quatre reprises en 2019. Par ses contacts avec la Fédération suisse des betteraviers (FSB), elle s'est attachée à éviter une dérive discriminatoire dans l'évolution du système des indemnités de transport, au détriment du transport individuel. La CVES a également suivi de près le soutien technique proposé aux planteurs face au syndrome des basses richesses (SBR), à la protection phytosanitaire difficile en 2019 et au choix variétal pour 2020.

De concert avec Prométerre, avec l'objectif commun de maintenir une surface suffisante de betteraves en Suisse et dans le canton, la CVES s'est aussi inquiétée de voir délivrer des messages positifs aux planteurs, en particulier par les Sucreries, en soignant leur communication. Elle apprécie enfin de voir évoluer de manière dynamique l'Accord interprofessionnel sur le sucre suisse, tenant mieux compte des propositions et des demandes des producteurs, notamment en fonction de la situation critique vécue en 2019 (teneur en sucre, tare terre, échantillonnage, transports par le rail).

1.5.6 Association vaudoise de contrôle des branches agricoles (CoBrA)

Depuis sa création en 2004, l'office Ecoprest tient la gérance de la CoBrA, une association indépendante qui appartient aux agriculteurs. Sans but lucratif, sa mission est d'effectuer une large palette de contrôles agricoles. Le nombre de contrôleurs engagés (123) n'a pas évolué. Après avoir plafonné à 1.5 million de francs en 2018, le chiffre d'affaires s'est légèrement contracté à 1.42 en 2019.

La CoBrA a signé le 18 juin 2018 un contrat de collaboration avec l'organisme de contrôle Bio Test Agro SA. Par manque de disponibilité des contrôleurs, il n'a pas été possible d'effectuer des contrôles en 2019. Un nouveau contrôleur a été engagé pour 2020 ; il œuvrera pour le compte de Bio Test Agro SA, qui émettra le certificat bio.

La Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement (CCE) a établi en 2018 une liste de treize points concernant la protection des eaux qui devront être contrôlés sur les exploitations agricoles. Il est prévu que ces points soient intégrés dans les règles PER dès 2022. En 2019, la CoBrA a participé à des séances avec les services cantonaux concernés (DGE et DGAV) ainsi qu'à des journées d'échange avec les autres cantons romands pour discuter des modalités de ces contrôles. Il est prévu que des contrôles tests (à blanc) soient effectués en 2020 et 2021, et que les contrôles officiels débutent en 2022.

1.5.7 Fédération des organisations de contrôles agricoles et alimentaires (FOCAA)

Cette fédération regroupe les organisations de contrôle des cantons du Valais (AVPI et BVO), Neuchâtel (ANAPI), Jura (AJAPI), Tessin (SCIC), Genève (AGRI-PIGE) et Vaud (CoBrA). La FOCAA a pour mission d'offrir une plateforme de coordination et de support concernant le système de management de la qualité de ses membres. En plus de la tenue de ce secrétariat, Ecoprest assure pour tous les membres de la fédération les prestations d'un responsable qualité.

Les membres de la FOCAA se sont réunis quatre fois en 2019 afin de discuter de diverses thématiques comme la mise à jour du système qualité, la mise en place des nouveaux contrôles de la protection des eaux ou encore l'application de la nouvelle Ordonnance sur la coordination des contrôles des exploitations agricoles (nouvelles exigences à partir de 2020).

Le volume du travail a été légèrement baissé car ce sont uniquement deux audits internes des organisations membres qui ont été réalisés dans l'année 2019 contre six en 2018.

1.5.8 Fédération des associations de promotion des projets agricoles collectifs (FAPPAC)

La FAPPAC, dont le secrétariat est tenu par Proconseil, accompagne l'application de la contribution à la qualité du paysage sur le territoire vaudois. Cette mesure de l'ordonnance sur les paiements directs a pour buts la préservation, la promotion et le développement de paysages cultivés diversifiés par des mesures proposées par les exploitants. Ces mesures sont cofinancées par la Confédération à hauteur de 90%, le solde étant à la charge du Canton. Le plafond fixé par l'ordonnance fédérale de 17.8 millions de francs étant atteint sur le territoire vaudois, la FAPPAC n'a pas souhaité développer de nouvelles mesures avec comme conséquence une stabilisation des démarches administratives.

En 2019, La FAPPAC a approuvé la mise en place des stratégies agricoles régionales (SAR) sur le territoire vaudois pour donner les moyens à l'agriculture vaudoise de continuer à produire des biens alimentaires durablement et faire face aux changements climatiques annoncés. Afin de visualiser les effets du climat sur la production agricole, un voyage a été organisé par la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) dans le sud de la France pour visiter des parcelles d'agroforesteries dans des sites suivis par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA). La FAPPAC a également débuté les démarches en vue de la réalisation des rapports finaux des neuf projets paysages vaudois qui devront être terminés en 2021.

1.5.9 Association pour les métiers de l'économie familiale et de l'intendance (AMEFI)

Proconseil gère les secrétariats de l'Association, de la Commission de formation professionnelle ainsi que celui de la commission des cours interentreprises. Toutes catégories confondues, 118 diplômes ont été remis en 2019.

L'AMEFI est toujours active dans le cadre du Groupe Consultatif Romand, avec la participation aux deux séances annuelles. Les sujets principaux sont le niveau romand aux examens du CFC de GEI, les effectifs, la révision des supports de cours et le rapprochement entre les formations de gestionnaire en intendance et de spécialiste en hôtellerie, qui s'inscrit dans la volonté du SEFRI de limiter le nombre de formations dont le profil de qualification est très proche.

Le 21 mars 2019, l'AMEFI en collaboration avec Agrilogie-CEMEF et sous l'impulsion de l'Association des paysannes vaudoise a organisé une journée de promotion de la formation d'employé(e) en économie familiale. Le 27 septembre a eu lieu la troisième Matinée de l'Intendance, sur le thème « Le dénominateur commun de toutes les facettes du métier de GEI : le client ! ». Enfin, en novembre l'AMEFI a promu les formations d'employé(e) en économie familiale, d'employé(e) en intendance et de gestionnaire en intendance dans le cadre du Salon des métiers et de la formation à Beaulieu Lausanne.

Des représentants du comité participent également à toutes les séances organisées par l'OrTra intendance suisse, afin d'être informé au plus juste de l'évolution du projet de rapprochement des formations de gestionnaire en intendance et de spécialiste en hôtellerie.

1.5.10 Commissions de la formation professionnelle des métiers de l'agriculture et du cheval

La formation professionnelle des métiers de la terre est placée sous la responsabilité de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), via l'Unité de surveillance de l'apprentissage. L'Unité de surveillance gère les contrats d'apprentissage et Prométerre tient le secrétariat de la Commission de formation professionnelle vaudoise des métiers de l'agriculture et du cheval (CFP).

A fin juillet 2019, Lise Johner, commissaire pour les professionnels du cheval, a pris sa retraite après cinq années de fonctionnement. Les activités de Madame Johner ont été reprises par les deux commissaires professionnels pour les métiers de l'agriculture. Nous remercions Madame Johner pour son engagement et son travail pour la formation professionnelle.

En janvier et février 2019, le secrétariat de la CFP a organisé trois séances destinées aux maîtres d'apprentissage, sur la thématique très actuelle de l'utilisation du téléphone mobile de l'apprenti. Une seconde session de rencontre des formateurs, enseignants, et moniteurs de cours interentreprises a eu lieu en novembre 2019. Ceci afin de sonder les partenaires du devenir de la formation professionnelle du champ de l'agriculture et de l'orientation que devront prendre les professions liées à ce champ à l'horizon 2030.

1.5.11 Office vaudois de cautionnement agricole

L'Office vaudois de cautionnement agricole (OVCA) est une société coopérative créée en 1956 avec l'aide du Canton. Il assure le cautionnement de comptes-courants auprès des banques membres, afin que les exploitants des entreprises agricoles et viticoles vaudoises disposent de la trésorerie nécessaire au développement de leurs activités. Le secrétariat est confié à Prométerre sur la base d'une convention qui précise les prestations attendues et le mode de rétribution.

Fin 2019, l'OVCA comptait 1'325 cautionnements actifs pour un montant de CHF 69'508'665.-. L'année a vu l'octroi de 165 cautionnements pour un total de CHF 13.5 millions.

1.5.12 École à la ferme

Quelque 4'223 enfants ont participé aux activités de l'École à la ferme dans le canton de Vaud en 2019. Au travers des journées à la ferme (3'377 élèves de 208 classes), ainsi que des activités organisées spécialement lors de foires (846 élèves), ils ont eu l'occasion de se familiariser avec l'agriculture, la production des aliments et la vie quotidienne des familles paysannes.

Ce succès est dû à l'enthousiasme et à l'engagement infaillibles de tous, et particulièrement des familles paysannes participantes. Elles s'impliquent non seulement en ouvrant les portes de leurs exploitations, mais aussi en participant à des formations pour partager dans les meilleures conditions la passion de leur métier. En 2019, ces prestataires ont été formés à l'éducation au développement durable, une thématique particulièrement actuelle dans les écoles.

Des discussions ont également été menées avec les représentants de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) autour d'un projet de partenariat avec l'École à la ferme en tant que prestataire extra-scolaire privilégié.

1.5.13 Agriviva

En 2019, Proconseil à travers sa collaboration active avec Agriviva, a mis en relation des jeunes Suisses et Européens avec des familles francophones des cantons de Vaud, Genève, Fribourg et du Valais, ainsi que les parties germanophones fribourgeoises et valaisannes. Pour la plupart des jeunes participants, c'est une première approche du monde du travail par la découverte de la production agricole. En 2019, 1'408 stagiaires ont participé au niveau Suisse, alors que ce sont 99 stages qui ont été effectués dans le canton de Vaud.

1.5.14 Vitiplus

Depuis la fondation en 1999 de Vitiplus, association vaudoise de formation continue et de conseil en viticulture, son secrétariat, dépendant d'un comité de vignerons et d'une commission technique, est tenu par Proconseil. Il est également en lien direct avec Vitiswiss, organisation faîtière nationale. Malgré la diminution continue du nombre de ses membres, Vitiplus représente toujours plus du 80% de la surface viticole vaudoise.

Vitiplus a notamment pour but de promouvoir et de coordonner toutes les mesures permettant de faire progresser les techniques culturales durables. Pour cela, elle met sur pied la formation continue technique et économique pour ses membres. Toutes les activités de formation se font conjointement avec Proconseil et représentent à nouveau plus de 1'000 participations aux séances pour l'année 2019.

Outre les tâches mentionnées ci-dessus, le secrétariat est en charge de la gestion du certificat de production viticulture durable « Vitiswiss », ainsi que de son label Vinatura pour le canton de Vaud.

Vitiplus collabore à l'organisation des contrôles viticoles PER et du certificat Vitiswiss (vigne et cave) avec la CoBrA. En 2019, ce sont 205 contrôles qui ont été réalisés chez les viticulteurs qui participent aux programmes PER ou Vitiswiss et 332 certificats Vitiswiss qui ont été délivrés.

1.5.15 Fondation du Conservatoire mondial du chasselas

Prométerre, via sa filiale Proconseil, tient le secrétariat de la Fondation du Conservatoire mondial du chasselas. Durant l'année écoulée, la Fondation a débuté un nouveau projet cofinancé par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) : « Développement et évaluation de sélections polyclonales dirigées de chasselas adaptées au changement climatique » (projet PAN-RPGAA-UD-0007V). L'objectif de celui-ci est de créer des sélections massales polyclonales de chasselas. En d'autres termes, il s'agit de choisir parmi l'ensemble des biotypes de ce cépage disponibles dans la collection du site de Pully, dix individus agronomiquement proches (rendement, acidité, précocité, etc.) pour en faire une sélection, un travail effectué par Agroscope.

En 2019, cinq sélections polyclonales de dix biotypes chacune ont été constituées et multipliées. Elles seront plantées au printemps 2020 dans la parcelle de Rivaz et en 2021 dans celle de Mont-sur-Rolle. L'orientation définie porte sur des critères qualitatifs et quantitatifs, notamment la présence d'une acidité soutenue pour faire face aux millésimes très chauds.

L'entretien des vignes en place, le suivi analytique et les vinifications ont constitué le reste des travaux réalisés en cours d'année.

1.5.16 Association suisse romande des pêcheurs professionnels

En 2019, l'Association suisse romande des pêcheurs professionnels (ASRPP) a été principalement active dans le partenariat de projet, le renseignement auprès des médias et du grand public ainsi que la défense professionnelle.

En collaboration avec La Maison de la Rivière et l'École hôtelière de Lausanne, les pêcheurs professionnels romands ont mis sur pied un concours culinaire qui a eu lieu à l'École hôtelière de Lausanne. Intitulé TopChef, le projet a eu pour but de valoriser trois espèces présentes en abondance dans nos lacs et qui ont un potentiel culinaire avéré. Une campagne de découverte aura lieu en 2020.

Un colloque national concernant l'avenir des lacs et du métier de pêcheur a eu lieu à la fin de l'année 2019 à Olten. Un rapport de synthèse sera publié au début 2020.

Enfin, le site internet de l'association, www.asrpp.ch, répond au besoin d'informations des médias, des consommateurs ainsi que des personnes intéressées par le métier de pêcheur professionnel et les poissons des lacs suisses.

1.6 Mandats publics

1.6.1 Office de crédit agricole (OCA)

Durant l'année écoulée, le fonds d'investissements agricoles (FIA - crédit d'investissement) et le fonds d'investissement rural (FIR) ont contribué à la réalisation de 330 projets d'investissements d'envergure, pour un total de prêts octroyés de CHF 50,6 millions.

La répartition de ces prêts est la suivante :

- achat d'immeubles ou reprises en propriété : 92 prêts pour un total de CHF 15,6 millions ;
- aide initiale : 33 prêts pour un total de CHF 5,8 millions ;
- construction de bâtiments d'exploitation, d'habitations et mises en valeur de productions agricoles : 181 prêts pour un montant de CHF 27,7 millions ;
- aides aux exploitations paysannes : trois prêts pour un total de CHF 0,5 million ;
- aides à l'acquisition de machines en commun : 21 prêts pour un total de CHF 1 million.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Office de crédit agricole instruit les demandes de contributions d'améliorations foncières pour les constructions. Les exploitants bénéficient ainsi, au travers de la même instruction du dossier, des contributions et des prêts accordés par le Canton et la Confédération pour financer l'amélioration de leur structure de production.

Au cours de l'exercice 2019, 59 dossiers de construction ont obtenu des contributions d'améliorations foncières de CHF 6.7 millions du Canton et de CHF 1.2 millions de la Confédération. À noter que quelques dossiers étaient en suspens au 31 décembre 2019, ceci dans l'attente du nouveau crédit-cadre en faveur des améliorations foncières (AF).

Ainsi, au total et tenant compte des cautionnements, ce ne sont pas moins de CHF 72 millions qui ont été investis dans l'économie agricole vaudoise par l'intermédiaire des crédits agricoles.

L'Office instruit également, sur mandat, les demandes d'aides financières déposées auprès de la division logement du Service des communes et du logement (SCL) et les billets à ordres en faveur des caves viticoles.

1.6.2 Vulgarisation agricole

En 2019, les activités de Proconseil se sont réparties entre le développement de projet, la formation continue, les conseils techniques et économiques, les recensements et la mise en place d'événements. Durant l'exercice écoulé, la participation au développement du Plan phyto vaudois, la préparation et l'organisation du dixième Salon des Alpagnes aux Diablerets et de la journée Swiss No-Till à Bavois ont constitué les points forts des activités de Proconseil.

Parallèlement à la poursuite de la promotion et du suivi des mesures du projet intercantonal « Agriculture et pollinisateurs », les conseillers de Proconseil ont accompagné le lancement d'un autre « projet 77a » visant à la réduction de l'utilisation des produits de traitement des plantes dans les grandes cultures appelé PestiRed. Les activités de vulgarisation et de suivi de la performance économique et écologique de l'utilisation d'un drone pour le traitement des vignes, démarrées en 2018, se sont poursuivies sur les parcelles de démonstration.

En plus de l'animation des séances des groupes d'études, les conseillers ont accompagné dix groupes d'intérêts traitant de la viticulture biologique, de l'homéopathie et de la réduction de l'usage des antibiotiques dans le cadre de la stratégie mise en place par la Confédération, et la fertilité des sols notamment.

La politique agricole en vigueur génère une augmentation constante des tâches administratives liées aux nouveaux programmes de paiements directs. Les activités de renseignements téléphoniques et d'accompagnement des producteurs dans leurs démarches administratives sont en constante augmentation.

Dans le secteur de la formation continue, Proconseil a organisé, en 2019, 97 jours de formation sur les thèmes de la vente et de la communication, de la comptabilité et de la gestion, des techniques de production, de l'économie familiale, de la transformation des produits et de la sécurité. Près de 1'000 participants ont suivi un ou plusieurs cours en 2019. En outre, Proconseil a innové en préparant des vidéos inédites destinées à plusieurs cours de commercialisation donnés en « classe inversée ».

Dix-neuf bulletins phytosanitaires viticoles ont été rédigés et envoyé à plus de 950 abonnés. La newsletter « Viticulture bio », initiée en 2018, connaît un franc succès. Le conseil technique en agriculture biologique poursuit sa progression sur le territoire vaudois.

Pour accompagner les agriculteurs en difficulté, la cellule AGRIDIFF a été mise en place en partenariat avec l'aumônerie agricole cantonale, la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) et l'office Ecoprest. Un suivi des dossiers identifiés est assuré pour coordonner les interventions des différents partenaires.

Plusieurs événements ont marqué l'année de vulgarisation. Les journées d'information viticoles et œnologiques, organisées parallèlement à Swiss Expo, ont été suivies par plus de 700 personnes. La journée des grandes cultures et herbages du 29 mai 2019 sur le site de Grange-Verney a permis de sensibiliser les 600 producteurs présents sur le thème de « l'eau dans l'agriculture ». Une démonstration de pulvérisation de nuit dans la vigne sur le domaine de Marcelin a permis de comparer la qualité d'application des divers types de turbos présents sur le marché. La journée Swiss-No-Till organisée à Bavois a réuni plus de 600 agriculteurs sur le thème « travailler vos sols avec les plantes ». Un exposé de M. Konrad Schreiber, spécialiste français de l'agriculture de conservation, a clos la journée. Le dixième Salon des alpages, couplé au 125^e anniversaire du Syndicat d'élevage des Diablerets, a accueilli plus de 4'000 visiteurs dans les Alpes vaudoises. M. Frédéric Brand, chef de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), a exposé les visions du Canton sur l'évolution de l'économie alpestre.

1.6.3 Ecoprest

1.6.3.1 Coordination des contrôles

Mandaté par le Conseil d'État, Ecoprest assure la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles du canton de Vaud. Sur la base du profil des exploitations et de leur inscription aux divers programmes de la Confédération, il faut identifier les exploitations qui sont concernées par un contrôle relevant du droit public. Ensuite, la date du dernier contrôle détermine l'échéance du prochain contrôle de routine. La base légale prescrit l'intervalle maximal entre deux contrôles réguliers et ceux qu'il faut veiller à coordonner pour les combiner au mieux. Malgré une planification très soignée, il est parfois impossible d'éviter que certains exploitants doivent se soumettre à plusieurs contrôles spécifiques à des moments différents dans l'année. Une partie non négligeable de ces cas provient des exigences imposées par un label ou une marque privée.

Si le nombre d'exploitations avec des paiements directs diminue régulièrement, le nombre et la diversité des programmes et mesures à contrôler n'est pas en régression. De nouvelles mesures de protection des ressources ont été ajoutées en 2019 à celles qui avaient déjà été introduites en 2018, rendant ainsi l'organisation des contrôles de plus en plus complexe. La participation à la production biologique continue également à augmenter : 335 exploitations bio en 2019, soit une progression de 11% (contre 7% en 2018).

1.6.3.2 Programmes écologiques particuliers

1.6.3.2.1 Qualité II en SAU

Chaque année, les exploitants saisissent la possibilité de demander une expertise des surfaces de promotion de la biodiversité afin d'en évaluer la qualité et, le cas échéant, d'obtenir les contributions complémentaires. En 2019, il y a eu 543 exploitants contactés pour la visite de 1'516 parcelles et 411 vergers situés en SAU. Une équipe de 19 experts a œuvré sur le terrain pour effectuer les visites entre les mois de mai et août. Dans l'ensemble, on observe que les différentes catégories progressent positivement, et ce depuis 2013.

1.6.3.2.2 Qualité II en estivage

En 2019, des contrôles de suivi d'une partie des alpages avec qualité acceptés en 2014 ont été réalisés. Une équipe de dix experts en botanique a été mandatée afin de visiter 260 alpages répartis sur tout le territoire vaudois. Dans l'ensemble, il est relevé que l'exploitation et, par conséquent, la valeur écologique des surfaces herbagères et surfaces à litière riches en espèces dans la région d'estivage a peu varié depuis 2014.

1.6.4 Commission foncière rurale (CFR)

Sur mandat de la Commission foncière rurale (CFR), son secrétariat administratif est assuré par Prométerre. Lors de 24 séances, la CFR a reçu et enregistré 800 demandes en 2019 et en a traité 347 pour des autorisations portant sur la vente (partage matériel) ou l'achat de biens-fonds agricoles (acquisitions) soumis à la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR), 17 pour des dépassements de la charge maximale (lutte contre le surendettement), 108 pour inscrire au registre foncier une mention de soustraction à la LDFR et 215 pour des morcellements du sol, traités conjointement avec la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) en application de la loi sur les améliorations foncières (LAF). Deux demandes de fixation de la valeur de rendement agricole ont aussi été traitées (contre zéro en 2018). En raison de l'incertitude croissante des mandataires professionnels en matière de droit foncier rural, de fiscalité (arrêt du Tribunal fédéral et pratiques de l'Administration cantonale des impôts), voire d'affectation du sol (effets de la loi sur l'aménagement du territoire LAT 1 – zones réservées et dézonages – mensuration cadastrale), les demandes de décisions préalables en constatation restent très nombreuses (51 en 2019 ; 66 en 2018 ; 31 en 2017), que ce soit pour connaître le prix licite, constater l'existence ou non d'une entreprise au sens de la LDFR, ou simplement vérifier si un immeuble est assujéti à ladite législation ou peut lui être soustrait.

1.6.5 Commission d'affermage (CA)

Le secrétariat administratif de la Commission d'affermage est assuré par Prométerre et fait l'objet d'une convention de prestations avec le Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS). En 2019, lors de six séances, la Commission d'affermage a traité 45 dossiers incluant 49 décisions, dont seize portaient sur des durées réduites de bail, neuf sur des affermages par parcelles et 18 sur des approbations du fermage (onze alpages et trois entreprises affermées). Concernant les fermages excessifs, la Commission d'affermage a admis trois oppositions au fermage d'immeubles agricoles formées par la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) et elle a ramené au montant licite, sur préavis de la DGAV, quatre fermages soumis à approbation (deux alpages et deux entreprises). Le secrétariat assure également la fourniture de renseignements utiles s'agissant des dispositions de droit public en matière de bail à ferme agricole, pour les bailleurs comme pour les fermiers.

1.7 Services

1.7.1 Département services & conseils

Le Département services et conseils (DSC) de Prométerre a pour principale mission de répondre aux besoins d'appuis des entreprises agricoles et viticoles vaudoises. Technique, gestion, expertise, promotion des produits et services de l'agriculture : voilà autant de domaines dans lesquels les filiales du DSC s'illustrent au quotidien.

Plusieurs faits notables ont ainsi marqué l'année 2019. La promotion des mesures de réduction de l'utilisation des produits de traitement pour assurer une production agricole durable (économiquement, écologiquement et socialement parlant) a constitué le fil rouge des activités techniques. La journée Swiss no-till, organisée à Bavois, a présenté les moyens de lutte contre les herbes indésirables avec l'usage des plantes compagnes notamment. En octobre, le dixième Salon des alpages, aux Diablerets, a accueilli plus de 4'000 visiteurs qui ont pu découvrir l'agriculture de montagne, goûter aux produits locaux et suivre un grand cortège commémoratif pour ce jubilé (lire aussi 1.6.2).

Pour épauler les exploitants touchés (ou susceptibles de l'être) par l'arrêt du Tribunal fédéral sur l'imposition des immeubles agricoles, Fidasol a mis les « bouchées doubles ». Outre ses services classiques, la fiduciaire de Prométerre organise des séances d'information dans les campagnes et des conseils individualisés sont proposés sur demande.

Tout au long de la Fête des Vignerons, à Vevey, l'équipe du service traiteur de Proterroir a monté et exploité le restaurant « En Terre Vaudoise ». Les sourires, la qualité de l'accueil et des produits du terroir servis ont propulsé notre restaurant à la quatrième place du « Top Ten » de la Févi (lire aussi 1.1.21).

Le Département services & conseils est constitué de onze filiales (office, SA ou Sàrl) chargées des tâches suivantes :

Proconseil	conseil d'entreprise (gestion et technique), formation et formation continue, animation de groupes d'études, accompagnement de projets.
Fidasol	comptabilité et fiscalité des personnes physiques liées à l'agriculture et à ses branches annexes.
Fiprom	comptabilité et fiscalité des sociétés en relation directe ou indirecte avec l'agriculture, révision de comptabilités de communes et de sociétés.
Estimapro	estimation de la valeur de biens immobiliers et mobiliers, expertises économiques, expertises diverses.
Mandaterre	prestations de conseil et mandats en relation avec l'environnement et la gestion de l'espace rural.
Sofia	prêts hypothécaires à taux fixe et crédits-relais (Crédit-Fit).
Proterroir	mise en valeur des produits du terroir vaudois, notamment au travers de la marque Terre Vaudoise.
Formapro	organisation des cours interentreprises aux apprenti(e)s des métiers de la terre et de l'intendance.
Sélection Vaud	promotion et commercialisation de spécialités issues de l'agriculture vaudoise sur les marchés d'exportation.
Office de crédit	instruction des dossiers de projets des exploitants en vue de l'octroi de prêts FIA, FIR et d'aides au logement, ainsi que les demandes de contributions AF pour les constructions notamment.
Office Ecoprest	coordination des contrôles dans les exploitations agricoles vaudoises.

Pour l'année sous revue, on peut notamment relever les éléments suivants :

- augmentation importante des activités de développement et de promotion des techniques visant à une réduction de l'utilisation des produits de traitements des plantes dans un objectif de durabilité de la production de denrées alimentaires notamment ;
- forte mise à contribution de Fidasol pour renseigner et épauler les exploitants touchés – ou susceptibles de l'être – par l'arrêt du Tribunal fédéral sur l'imposition des immeubles agricoles ;
- augmentation significative des mandats traités et du chiffre d'affaires généré par Estimapro ;
- réalisation d'une année stable par Sofia en termes de prêts octroyés et renouvelés dans un marché hypothécaire tendu ;
- augmentation significative du chiffre d'affaires de Proterroir, grâce notamment à l'exploitation du restaurant de la Fête des Vignerons.

Le tableau ci-après donne un aperçu des activités déployées durant l'exercice 2019 :

Proconseil	
1'376	dossiers de conseil individuel
203	séances de groupes d'études / 3'230 participants
7	événements particuliers / 6'000 participants environ
97	jours de cours de formation continue / 973 participants
2	accompagnements de projets de développement régional (PDRA)

Fidasol	
1'541	boucllements comptables
2'546	déclarations d'impôt
2'473	contrôles de taxations définitives
Fiprom	
251	mandats de révision, comptabilité et fiscalité
Estimapro	
360	mandats d'estimations et d'expertises
Sofia	
10.9	millions de francs de crédits hypothécaires accordés
11	millions de francs de crédits hypothécaires renouvelés
Proterroir	
3.7	millions de francs de chiffre d'affaires de Terre Vaudoise (traiteur)
1.29	million de francs de chiffre d'affaires de Terre Vaudoise (La Halle)
Formapro	
1'626	jours de cours interentreprises organisés

1.7.2 Département assurances

Les attributions à la provision pour fluctuation de valeur sur titres réalisées en 2017 grâce aux performances des placements avaient permis d'absorber les pertes subies en 2018. En 2019, les marchés financiers se sont particulièrement bien comportés. Le résultat des placements a en effet affiché des performances très réjouissantes. Il est pour le moins difficile de prédire l'avenir en la matière, tant les résultats jouent « au yoyo » d'une année à l'autre. Il n'en reste pas moins que le résultat 2019 permet de redonner de sérieuses couleurs aux différentes provisions de fluctuation de valeur sur titres. Ces provisions sont précisément destinées à faire face aux chaos ponctuels de la bourse, à l'instar des provisions pour fluctuations des risques sur le plan assurantiel qui jouent leur rôle de « coussins de sécurité » de la finance. Fortes des résultats obtenus en 2019, elles sont suffisamment dotées pour continuer à aborder les périodes à venir avec sérénité.

La Fondation rurale de prévoyance (FRP) n'a pas ménagé ses efforts pour être plus attractive encore. L'un des moyens de matérialiser cette attractivité est de faire participer ses assurés aux bons résultats lorsque les exercices le permettent. La FRP a donc accueilli les résultats des placements 2019 avec une grande satisfaction. Cela lui a permis non seulement de redonner de la substance à la provision pour fluctuation de valeur, mais également d'accorder un intérêt de 3% sur le compte des assurés de la prévoyance, alors que le minimum imposé par la loi est de 1%. Une autre manière de développer l'attractivité est de ne pas ménager ses efforts pour simplifier la vie administrative des employeurs et des assurés. La FRP travaille en ce moment à la révision complète de ses processus de travail, de même qu'à la vulgarisation accrue de sa communication. Une gestion plus simple, plus rapide, plus compréhensive, aussi bien en faveur des employeurs que des salariés, est aussi un gage de confiance et de paix sociale.

La Société d'assurance dommages (SAD) a vu l'encaissement des primes LAA (loi fédérale sur l'assurance-accidents) rester stable par rapport à 2018. En matière de sinistres, malgré un message de prévention des accidents sans cesse répété (notamment via agriTOP), le nombre de

cas annoncés et le versement des prestations sont malheureusement en augmentation. Sur le plan financier, la SAD enregistre toutefois un excellent exercice 2019, ce qui lui permet d'aborder l'avenir avec toute la quiétude nécessaire.

La Société rurale d'assurance de protection juridique (SRPJ) a poursuivi ses efforts de prévention des litiges et de règlement amiable des différends juridiques. Le montant des primes encaissées est en augmentation, principalement grâce au contrat Agrisano qui connaît toujours plus d'assurés. L'année a aussi été marquée par la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance étendant l'activité de la SPRJ au Valais. Tous ces éléments ont participé à l'absorption des frais de justice en constante augmentation. Sur le plan assurantiel, le nombre de nouveaux dossiers est également en hausse. Par contre, le nombre de cas externalisés est en léger recul par rapport aux années précédentes. L'investissement des collaborateurs de la SRPJ a donc contribué à maintenir l'équilibre financier de la société.

La Fédération rurale vaudoise (FRV) a versé des allocations familiales professionnelles et de naissance pour un montant d'un peu plus de CHF 3.3 millions en 2019, soit une augmentation de plus de CHF 330'000.00 par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2018, de la Charte sociale agricole révisée, de même que par le versement d'un complément aux allocations familiales professionnelles aux familles qui bénéficient des allocations familiales fédérales de la LFA (loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture). L'idée, partagée par le canton de Vaud et la profession, a été de mettre ces familles au bénéfice de prestations au moins égales à celles que touchent celles qui, en raison de l'exercice d'activités accessoires extra agricoles, reçoivent les allocations supérieures fondées sur la législation vaudoise sur les allocations familiales (LVLAfam). Il convient de signaler que cet écart se creusera encore jusqu'en 2022 en raison de l'adaptation d'ores et déjà programmée des montants d'allocations familiales au sens de la LVLAfam. Un complément de même nature, dont le financement est entièrement assumé par le Canton, a également été versé aux travailleurs agricoles.

En outre, l'intérêt que portent les métiers de la terre au Pont AVS n'a pas diminué en 2019, bien au contraire ! Excellent instrument de prévoyance puisqu'il permet notamment de planifier la remise harmonieuse du domaine, le Pont AVS comptait 769 adhérents en fin d'exercice. Avec le jeu de ceux qui adhèrent au produit et ceux qui en sortent pour bénéficier des prestations, il ne restait que trois Ponts AVS disponibles au 31 décembre 2019.

La FRV renouvelle chaque année son soutien au dépannage agricole et familial, prestation distribuée par Terremploi. Selon le principe fixé par la loi sur l'agriculture vaudoise, l'État contribue, pour sa part, à couvrir 50% des coûts, mais à concurrence d'un montant maximum de CHF 450'000.00.

Vu globalement sur les cinq dernières années et bien que le nombre d'heures de dépannage a pu légèrement fluctuer par le passé, la demande en dépanneurs agricoles et en aides familiales n'a cessé de croître au fil du temps. En 2019, le nombre de demandes pour le dépannage agricole a littéralement explosé, avec 20'765 heures (contre 14'700 en 2018). Le dépannage familial quant à lui est resté stable, à hauteur de 7'875 heures (contre 7'822 en 2018). Ce constat d'augmentation régulière avait poussé le canton de Vaud à renouveler sa participation à partir de 2019, pour une durée de cinq ans, en augmentant sa participation à CHF 450'000.00 (CHF 400'000.00 jusqu'au 31 décembre 2018). Ce soutien supplémentaire de la part de l'État, additionné au concours de la FRV, de la Loterie Romande, sans oublier la précieuse collaboration de l'Association des paysannes vaudoises, permettent ainsi de faire face aux demandes de dépannage en cas de maladie, d'accident ou de service obligatoire, avec efficacité et au coût le plus bas.

Il convient de rappeler que Terremploi propose également des prestations de dépannage agricole en dehors des cas de maladie, d'accident ou de service obligatoire, sans tarif préférentiel cofinancé. Celui-ci laisse apparaître en 2019 un accroissement de la demande de 4% par rapport à l'exercice précédent, ceci en raison d'un contrat de prestations dans le cadre de la Fête des Vignerons. Le chiffre d'affaires de l'activité de gestion administrative du personnel, quant à lui, connaît une croissance régulière depuis sa création, de l'ordre de plus de CHF 40'000.00 en 2019.

Le placement de personnel est en développement par rapport aux années précédentes, avec un chiffre d'affaires de CHF 40'000.00. Il est toutefois nécessaire de constater que l'agriculture peine à recruter des candidats expérimentés. Les conditions de travail dans l'agriculture (notamment les salaires et les horaires) s'avèrent en effet être parfois un frein pour certains candidats.

Le Département assurances regroupe cinq institutions d'assurance et une société de services spécialisée dans le domaine de la main d'œuvre.

Les tâches principales de ces institutions sont les suivantes :

Agrivit	caisse de compensation AVS (gérée par la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS) ;
FRV	allocations familiales professionnelles. Soutien au dépannage. Pont AVS. Assurance maladie et accidents et indemnités journalières des exploitants, des conjoints, des autres membres de la famille et des employés (en collaboration avec le Groupe mutuel) ;
FRP	prévoyance professionnelle obligatoire des employés. Prévoyance professionnelle facultative des exploitants, des conjoints et des collaborateurs familiaux ;
SAD	assurance accidents obligatoire des employés (LAA). Assurance responsabilité civile (RC) privée et d'exploitation. Assurance de choses (ménage, bâtiments et exploitation) et assurance des véhicules et des machines agricoles et viticoles ;
SRPJ	protection juridique ;
Terreemploi	dépannage agricole et familial, recrutement, placement et gestion administrative du personnel.

Le tableau ci-après donne un aperçu des activités déployées durant l'exercice 2019 (chiffres valables au 31 décembre 2019, sous réserve du traitement de données reçues subséquemment) :

Agrivit	
3'559	exploitants affiliés
FRV	
3'900	exploitants et collaborateurs agricoles membres de Prométerre
2'284	autres affiliés payant la CAP
769	cotisants au pont AVS
209	bénéficiaires de rentes du pont AVS
FRP	
1'468	employeurs assurés
4'255	employés assurés
1'971	adhérents à la prévoyance facultative
457	rentiers (vieillesse, survivants, invalides)
SAD	
744	cas d'accidents LAA
469	polices d'assurance Promauto conclues

879	polices d'assurance RC et assurances de choses sous gestion
111	sinistres RC et assurance de choses
SRPJ	
562	nouveaux dossiers
Terreemploi	
57'868	heures de dépannage agricole
8'607	heures de dépannage familial
242	placements et demandes d'autorisations de séjour
524	entreprises affiliées à la gestion administrative (pour 2'449 employés)

2. Comptes

Prométerre boucle l'exercice 2019 sur un résultat net bénéficiaire de CHF 3'466.63, après une nouvelle dotation aux provisions de CHF 215'000.00.

Des prélèvements de CHF 127'549.76 aux provisions ont été effectués simultanément. Un premier prélèvement de CHF 100'000.00 a été nécessaire pour couvrir les dépenses en lien avec la campagne politique visant à combattre les initiatives « phyto » qui seront soumises au peuple en votation fédérale.

Deux autres prélèvements ont été effectués à hauteur de CHF 27'549.76 de manière à neutraliser les charges exceptionnelles correspondant aux excédents de dépenses liées au changement d'identité visuelle et au remplacement du mobilier. Ces charges ne figuraient pas au budget, mais des provisions ad hoc avaient été constituées au bilan précisément pour cet usage.

On peut relever que les autres charges d'exploitation comprennent CHF 192'642.65 de dépenses directement liées à la campagne « phyto » qui sont supportées par l'exercice sans qu'il ait été nécessaire de prélever ce montant dans les provisions comme cela avait été initialement prévu.

Les fonds propres au bilan regroupent le bénéfice de l'exercice, le bénéfice reporté, les réserves issues de bénéfices et les provisions à long terme à caractère de réserve. Ces montants pris ensemble représentent CHF 6'370'282.42, soit 68% des passifs.

La proposition d'emploi du bénéfice consiste à reporter le montant de CHF 3'466.63 à compte nouveau.

Le budget 2019 présente un bénéfice attendu de CHF 7'460.95 après une nouvelle dotation aux provisions de CHF 240'000.00. Un prélèvement simultané de CHF 145'000.00 aux provisions permet à nouveau de couvrir le coût de l'engagement du personnel dans le combat contre les initiatives populaires « Eau propre » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse ».

2.1. Compte de résultat

	Note	2019	2018
Prime de risque crédit		125'587.30	125'645.25
Cotisations des membres		993'620.00	998'245.00
Manifestations de promotion		293'218.56	69'914.05
Mandats publics		2'420'851.65	2'628'566.15
Mandats privés		1'789'751.85	1'572'184.45
Secrétariats d'organisations		1'231'238.75	1'193'384.40
Autres produits		85'825.85	70'947.30
Total des produits et prestations		6'940'093.96	6'658'886.60
Charges manifestations de promotion		-627'856.75	-225'455.50
Acquisition de prestations de services		-601'701.30	-491'446.90
Résultat brut		5'710'535.91	5'941'984.20
Charges de personnel	2.2	-4'211'291.26	-4'397'398.56
Autres charges d'exploitation		-857'258.10	-728'639.02
Cotisations à d'autres organisations		-462'868.40	-462'708.00
Total des charges d'exploitation		-5'531'417.76	-5'588'745.58
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements		179'118.15	353'238.62
Amortissements et corrections de valeur	2.3	-3'271.70	-106'353.35
Dotations aux provisions à long terme		-215'000.00	-229'368.60
Dissolutions de provisions à long terme		127'549.76	242'893.60
Résultat avant intérêts et impôts		88'396.21	260'410.27
Charges financières		-20'153.77	-26'819.64
Produits financiers		78'276.90	89'815.45
Résultat d'exploitation avant impôts		146'519.34	323'406.08
Charges exceptionnelles ou hors période	7	-29'168.56	-223'604.55
Produits exceptionnels ou hors période	7	788.65	5'702.50
Résultat avant impôts		118'139.43	105'504.03
Impôts		-114'672.80	-94'875.95
Résultat de l'exercice		3'466.63	10'628.08

2.2 Bilan

Actifs	Note	31.12.2019	31.12.2018
Liquidités		73'127.06	69'548.06
Débiteurs - clients		1'210'642.90	444'012.90
Créances envers les sociétés du groupe		1'305'547.52	1'870'632.02
Autres créances		115'838.95	68'023.90
Actifs transitoires		966'505.41	719'649.08
Actifs circulants		3'671'661.84	3'171'865.96
Immobilisations financières	2.1	5'591'406.55	5'676'243.10
Immobilisations corporelles		91'206.00	114'006.00
Actifs immobilisés		5'682'612.55	5'790'249.10
Total actifs		9'354'274.39	8'962'115.06

Passifs	31.12.2019	31.12.2018
Créanciers fournisseurs	535'760.36	715'190.96
Dettes envers les sociétés du groupe	222'369.41	-
Dettes financières à court terme	500'000.00	-
Autres dettes à court terme	454'240.80	445'076.75
Passifs transitoires	763'621.40	674'981.80
Capitaux étrangers à court terme	2'475'991.97	1'835'249.51
Dettes à long terme portant intérêt	408'000.00	712'500.00
Autres dettes à long terme sans intérêt	100'000.00	135'000.00
Provisions à long terme	4'298'919.58	4'211'469.34
Capitaux étrangers à long terme	4'806'919.58	5'058'969.34
Réserves issues de bénéfices	1'282'400.00	1'282'400.00
Bénéfice reporté	785'496.21	774'868.13
Bénéfice de l'exercice	3'466.63	10'628.08
Capitaux propres	2'071'362.84	2'067'896.21
Total passifs	9'354'274.39	8'962'115.06

2.3 Annexe aux comptes

Prométerre, association vaudoise de promotion des métiers de la terre est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil. Son siège est à Lausanne.

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (art. 957 ss CO) et sont exprimés en francs suisses.

Note	31.12.2019	31.12.2018
1 Les principes généraux d'évaluation suivants ont été appliqués: - Principe de la valeur la plus basse - Principe de réalisation - Principe d'imparité - Principe de la valeur d'acquisition - Principe de prudence		
2 Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat.		
2.1 Immobilisations financières	5'591'406.55	5'676'243.10
Participations Les participations sont évaluées au coût d'acquisition sous déduction des corrections de valeurs nécessaires, notamment lorsque les fonds propres résultant du bilan des sociétés prises en participation sont inférieurs à la valeur nominale.	3'976'900.00	3'976'900.00
Prêts	1'604'659.85	1'694'159.85
Avec rémunération	1'504'659.85	1'559'159.85
Sans rémunération	100'000.00	135'000.00
Autres	9'846.70	5'183.25
2.2 Charges de personnel	4'211'291.26	4'397'398.56
- Salaires du personnel	3'433'604.05	3'537'944.07
- Charges sociales	635'644.80	664'869.80
- Autres charges de personnel	142'042.41	194'584.69
2.3 Amortissements et corrections de valeur	3'271.70	106'353.35
- Dépréciation imm. financières	-90'000.00	-
- Amort. immobilis. corporelles	105'727.60	94'495.85
- Dotation/prél. prov. débiteurs	-12'455.90	11'857.50

2.3 Annexe aux comptes (suite)

Note	31.12.2019	31.12.2018
3 Montant global provenant de la dissolution des réserves de remplacement et des réserves latentes supplémentaires dissoutes	87'450.24	-13'525.00
4 Déclaration attestant que la moyenne annuelle des emplois à plein temps n'est pas supérieure, selon le cas, à 10, à 50 ou à 250.	inférieur à 50	inférieur à 50
5 Dettes envers des institutions de prévoyance	245'108.00	47'133.05
6 Montant total des sûretés constituées en faveur de tiers	6'663'606.35	6'657'339.22
- Sofia sa (assurance risque crédit)	6'279'365.55	6'282'262.47
- Administration fédérale des contributions, TVA due	384'240.80	375'076.75
7 Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat		
Dont produits exceptionnels :	788.65	5'144.50
Divers ajustements	788.65	5'144.50
Excédent d'estimation des charges sociales 2017		
Dont charges exceptionnelles :	27'549.76	223'525.00
WGR/nouvelle identité visuelle	18'990.35	
Divers et imprévus mobilier	8'559.41	
Proterroir Sàrl/ contribution à l'amortissement des aménagements du magasin de Pully		208'525.00
WGR / mise à jour du site internet		15'000.00
8 Valeur résiduelle des dettes découlant d' opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan	141'642.00	204'594.00
9 Prométerre n'a aucune autre indication à formuler au sens du code des obligations concernant l'annexe aux comptes.		

2.4 Proposition d'emploi du résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Bénéfice de l'exercice	3'466.63	10'628.08
Attribution à la réserve générale	0.00	0.00
Report au bilan	3'466.63	10'628.08
Bénéfice reporté au 31.12	785'496.21	774'868.13
Bénéfice reporté au 01.01	788'962.84	785'496.21

2.5 Budget 2020

	Budget 2020	31.12.2019
Prime de risque crédit	125'000.00	125'587.30
Cotisations des membres	984'000.00	993'620.00
Manifestations de promotion	52'500.00	293'218.56
Mandats publics	2'500'700.00	2'420'851.65
Mandats privés	1'621'496.00	1'789'751.85
Secrétariats d'organisations	1'225'111.00	1'231'238.75
Autres produits	54'000.00	85'825.85
Total des produits et prestations	6'562'807.00	6'940'093.96
Charges manifestations de promotion	-147'700.00	-627'856.75
Acquisition de prestations de services	-648'773.00	-601'701.30
Résultat brut	5'766'334.00	5'710'535.91
Charges de personnel	-4'418'723.00	-4'211'291.26
Autres charges d'exploitation	-737'141.05	-857'258.10
Cotisations à d'autres organisations	-464'000.00	-462'868.40
Total des charges d'exploitation	-5'619'864.05	-5'531'417.76
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement	146'469.95	179'118.15
Amortissements et corrections de valeur	-14'009.00	-3'271.70
Dotations aux provisions à long terme	-240'000.00	-215'000.00
Dissolutions de provisions à long terme	145'000.00	127'549.76
Résultat avant intérêts et impôts	37'460.95	88'396.21
Charges financières	-13'500.00	-20'153.77
Produits financiers	68'500.00	78'276.90
Résultat d'exploitation avant impôts	92'460.95	146'519.34
Charges exceptionnelles ou hors période	-	-29'168.56
Produits exceptionnels ou hors période	-	788.65
Résultat avant impôts	92'460.95	118'139.43
Impôts	-85'000.00	-114'672.80
Résultat de l'exercice	7'460.95	3'466.63

3. Organes et personnel

3.1 Comité

En 2019, le comité de Prométerre était formé comme suit :

Président Claude Baehler	
Huit représentants des régions	
• Alpes	Janique Bonzon
• Broye	Alain Cornamusaz et Sébastien Pasche* / Sébastien Pasche
• Centre	Eric Hämmerli
• Chablais	Guy Stalder** / Erika Jordan****
• Jura	Romain Bourgeois
• La Côte	Jean-Charles Miaz
• Nord vaudois	Françoise Gaudard Vez
• Venoge	Jacky Pavillard
Sept représentants des secteurs	
• Lait	Jean-Bernard Chevalley
• Viande	Christophe Longchamp
• Grandes cultures	Athos Jaquiéry** / Pascal Savary***
• Arboriculture	Christophe Mingard
• Cultures maraîchères	Lorella Pfirter (vice-présidente)
• Vigne et vin	Olivier Chautems** / Frédéric Blanc***
• Formation professionnelle	Mireille Pittet** / Cosette Grin-Pinard***
Trois membres de droit	
• Présidente de l'APV	Silvia Amaudruz
• Président du Groupe agricole du Grand Conseil	Philippe Jobin
• Co-présidente du Conseil de la vulgarisation agricole	Sabine Bourgeois Bach

* par le nouveau découpage des régions de mai 2017, la région de La Broye était présidée par deux co-présidents jusqu'à la fin du mandat d'Alain Cornamusaz en mai 2019

** jusqu'à l'assemblée des délégués du 16 mai 2019

*** depuis le 16 mai 2019

**** élue statutairement par les délégués régionaux du Chablais, choix validé par l'assemblée des délégués

3.2 Personnel et mutations

Durant l'année écoulée, l'effectif du personnel de Prométerre a enregistré les modifications suivantes :

- **Direction et promotion professionnelle :**

Luc Thomas, directeur, émarge dès le 1^{er} janvier 2019 au personnel de la Fédération rurale vaudoise de mutualité et d'assurances sociales (FRV). Grégoire Nappey a été engagé le 1^{er} février 2019 pour renforcer la Communication notamment autour des initiatives « Eau propre » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse ».

- **Crédit agricole :**

Olivier David expert auprès de l'office du crédit agricole a quitté ses fonctions le 31 août 2019. Muriel Pinard a été engagée pour lui succéder le 1^{er} novembre 2019.

- **Secrétariats :**

Alexandre Centeleghe responsable médias et événements auprès de l'Office des vins vaudois a quitté ses fonctions le 31 octobre 2019. Son poste a été repourvu par l'engagement de Sabine Regenass dès le 1^{er} octobre 2019. Sophie Pillet, secrétaire et gestionnaire de dossier au secrétariat des commissions foncière et d'affermage, a présenté sa démission pour le 30 novembre 2019. Son poste n'a été repourvu qu'en 2020. Après avoir passé avec succès les examens de fin d'apprentissage, Bhagya Pandi Gamage a quitté le secrétariat des commissions foncière et d'affermage le 13 septembre 2019. Isabella Curtusan lui succède en qualité d'apprentie employée de commerce de 1^{ère} année dès le 19 août 2019.

- **Commissaires professionnels :**

Lise Johner a travaillé en tant que commissaire professionnels jusqu'au 31 juillet 2019. Son départ a été compensé par une augmentation du taux d'activité de ses collègues.

- **Informatique :**

Frédéric Lambelet a rejoint l'équipe informatique en qualité de développeur le 12 septembre 2019, repourvoyant ainsi le poste laissé vacant par Raphaël Rougemont dès le 1^{er} janvier 2019.

Secteurs d'activités	Effectif en unités de travail (2019)	Effectif en unités de travail (2018)
Direction et promotion professionnelle	3.95	3.90
Office de crédit agricole	12.05	12.15
Office Ecoprest	2.60	2.60
Secrétariats	5.28	5.16
Commissaires professionnels	1.05	1.05
Promotion des produits	1.70	1.70
Informatique	4.10	4.70
Total	30.73	31.26
Nombre de collaborateurs	36.00	38.00

3.3 Procès-verbal de la 25ème assemblée ordinaire des délégués de Prométerre et de la Fédération rurale vaudoise du jeudi 16 mai 2019, à Grandson

Présidence : M. Claude Baehler, président

Présents : 48 délégué-e-s régionaux représentant les huit régions du canton
23 délégué-e-s des organisations membres

M. Claude Baehler, président, salue les invités et délégués présents.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Le procès-verbal est tenu par Mme Nathalie Noverraz, secrétaire générale.

1. Ouverture, propos du président

Le président Claude Baehler s'exprime sur divers sujets le préoccupant. Il évoque notamment les aléas de la météo, qui tendent à confirmer les changements climatiques, la pression médiatique exercée par des organisations antispécistes ou écologistes qui oublient de relever les efforts déjà consentis et en œuvre au sein des métiers de la terre pour réduire au maximum leur empreinte sur l'environnement. C'est dans ce climat de tension que le monde agricole se doit d'être uni, en particulier face aux défis que représentent les campagnes de votation sur les initiatives visant les produits phytosanitaires. Le président évoque évidemment le projet de PA22+ dont une des facettes est controversée : la couverture sociale du conjoint. En effet, dans le cadre de ce projet, l'OFAG propose de conditionner l'accès aux paiements directs à l'existence d'une couverture sociale minimale du conjoint de l'exploitant. Prométerre a dit non à cette proposition, tout comme l'USP, au motif principal que la couverture sociale de la famille agricole est une affaire privée.

Enfin, il remercie, au nom de l'agriculture vaudoise, M. le Conseiller d'État Philippe Leuba, ainsi que ses collaboratrices et collaborateurs, pour l'écoute, l'engagement, la collaboration et les soutiens qu'ils apportent aux produits et aux métiers de la terre. Il remercie en particulier le Conseiller d'État Leuba de s'être battu avec succès pour que Changins demeure l'un des trois pôles principaux de la recherche agronomique en Suisse. Afin de soutenir le secteur laitier, il a œuvré pour que le Conseil d'État adopte un ensemble de mesures en faveur de l'économie laitière de notre canton.

Il adresse également ses plus vifs remerciements à tous les partenaires de Prométerre ; les milieux politiques, les services de l'État, les chambres d'agriculture, les organisations agricoles romandes et nationales, les banques partenaires, le Groupe Mutuel, la caisse AVS de Vevey, les organisations des autres branches de l'économie et les consommatrices et consommateurs pour nos nombreuses discussions franches, directes, qui se déroulent dans un respect mutuel et constructif. À terme, les résultats de nos négociations sont souvent positifs pour l'agriculture.

L'intégralité de ses propos est publiée sur notre site internet, rubrique « Publications ».

M. le Conseiller d'État Philippe Leuba devant nous quitter en cours d'assemblée, la parole lui est donnée avant les points statutaires de l'ordre du jour.

Message de M. le Conseiller d'État Philippe Leuba

Débutant par une boutade, M. le Conseiller d'État constate que la parité hommes-femmes au sein de cette assemblée est en retard par rapport au Conseil d'État vaudois... Il adresse ses remerciements appuyés à Prométerre et ses collaborateurs pour l'excellente collaboration, vérifiée dans les dossiers évoqués par le président. Aucun des projets évoqués n'auraient pu se réaliser sans que deux conditions ne soient réunies...

- Ces projets ont été dessinés en fonction des besoins des exploitants en les associant aux projets. La politique se décrète dans le terrain et merci aux nombreuses exploitations qui l'ont invité chez elles (maraîchers, éleveurs, etc.) pour qu'il comprenne la réalité du terrain dans toutes les filières.
- Avoir un partenaire professionnel dynamique en mesure d'unir cette profession, ce que fait Prométerre. Bien que sujet parfois à critiques, commençons par saluer ce qui se fait. Relevons les éléments positifs. Chaque agriculteur seul ne peut rien. Il faut trouver des solutions dans l'unité avec une association professionnelle. C'est une chance pour le canton d'avoir un tel partenaire de confiance qui représente les intérêts de toute une branche.

M. le Conseiller d'État souhaite revenir sur deux dossiers évoqués par le président de Prométerre :

- Le fameux « Paquet lait » qui regroupe des mesures pour soutenir l'économie laitière, présenté et conçu avec les milieux professionnels concernés, tentant d'exploiter tous les champs possibles. Ce projet a reçu un accueil plutôt positif des membres du Groupe agricole car il présente un plan cohérent. On espère qu'il sera accepté.
- Les initiatives « phytos » sont véritablement un danger pour le devenir des exploitations agricoles. On ne peut pas voter pour la souveraineté alimentaire et une agriculture de proximité et voter un texte aussi extrémiste que celui-là. L'ensemble des producteurs seraient impactés par l'initiative « Eau propre » avec l'exigence d'un fourrage exclusivement produit sur l'exploitation. Les conséquences sur le revenu agricole seraient catastrophiques. Mais M. Leuba est convaincu que la confiance légitime du peuple suisse fera triompher la raison dans l'intérêt du secteur agricole comme de notre pays.

Nous reprenons le cours de notre assemblée statutaire et le président propose MM. Hofer et Basset pour fonctionner comme scrutateurs, qui acceptent d'officier à ce titre.

2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 17 mai 2018

Reproduit dans le rapport de gestion de l'exercice 2018, ce procès-verbal est adopté sans observation et avec remerciements à Mme Nathalie Noverraz pour sa rédaction.

3. Comptes 2018 et budgets 2019, rapports de la Commission de gestion et du réviseur

M. Philippe Christen présente les comptes de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le budget de l'exercice 2019, respectivement pour Prométerre et la Fédération rurale vaudoise.

M. Sylvain Freymond, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission de gestion.

M. René-Pierre Arnold, directeur de la fiduciaire Oficompte SA, donne connaissance du rapport du réviseur, en se limitant à la conclusion, la lecture du rapport étant fastidieuse. Il se tient à disposition pour répondre à d'éventuelles questions. La Commission de gestion et la fiduciaire concluent à la recommandation d'adopter les comptes tels que présentés.

4. Adoption des comptes 2018 et budgets 2019

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2018 de Prométerre, ainsi que les comptes 2018 de la Fédération rurale vaudoise. L'assemblée donne décharge à la Commission de gestion et au comité pour l'exercice 2018.

Les budgets 2019 de Prométerre et de la Fédération rurale vaudoise sont adoptés à l'unanimité.

5. Élection statutaire du Comité pour la période 2019-2023

Selon nos statuts, l'assemblée des délégués doit renouveler le mandat des membres du comité pour la période 2019-2023.

Les membres du comité peuvent effectuer trois mandats de quatre ans au maximum. Cette règle impose la démission ordinaire de quatre d'entre nous à savoir Olivier Chautems, représentant du secteur de la vigne et du vin, Athos Jaquiéry représentant des grande cultures, Guy Stalder représentant la région du Chablais et Alain Cornamusaz représentant la région de la Broye (pas remplacé car co-président avec Sébastien Pasche suite au nouveau redécoupage des régions en 2017). Une cinquième personne, Mireille Pittet, représentant la formation professionnelle, ne souhaite pas renouveler son mandat après 10 ans passés à notre comité.

Le président procède à la réélection des membres du comité qui acceptent un nouveau mandat, soit :

Représentants des régions :

- **Sébastien Pasche** pour la région de la Broye
- **Janique Bonzon** pour les Alpes
- **Eric Hämmerli** pour le Centre
- **Romain Bourgeois** pour le Jura
- **Jean-Charles Miaz** pour La Côte
- **Françoise Gaudard Vez** pour le Nord vaudois
- **Jacky Pavillard** pour la Venoge.

Représentants des **secteurs de production** :

- **Jean-Bernard Chevalley** pour le secteur du lait
- **Christophe Longchamp** pour la production animale
- **Christophe Mingard** pour l'arboriculture
- **Lorella Pfirter** pour les cultures maraîchères et vice-présidente.

Le président procède à l'élection des membres du comité pour les sièges laissés vacants, soit :

Pour le remplacement de Guy Stalder, à la présidence de la région du Chablais, les délégués régionaux ont statutairement désigné **Erika Jordan**. Il appartient à l'assemblée des délégués de valider ce choix. Ce qui est fait par applaudissements.

Quant aux représentants des secteurs de production, les organisations membres de Prométerre en lien avec les grandes cultures, la formation professionnelle et le secteur vitivinicole ont été consultées pour proposer un candidat.

Sont élus par applaudissements :

- **Pascal Savary** pour les grandes cultures
- **Cosette Grin-Pinard** pour la formation professionnelle
- **Frédéric Blanc** pour la vigne et le vin.

Notre comité est également composé de **trois sièges de droit** qui sont attribué à :

- **Silvia Amaudruz**, présidente de l'Association des paysannes vaudoises
- **Philippe Jobin**, président du Groupe agricole du Grand Conseil
- **Sabine Bourgeois Bach**, co-présidente du Conseil de vulgarisation agricole.

6. Election statutaire du président pour la période 2019-2023

Mme Lorella Pfirter, vice-présidente, souligne la bienveillance, le bon sens et la détermination avec laquelle notre président Claude Baehler préside notre association et propose à l'assemblée de reconduire son mandat, ce qui est fait par acclamation.

Le président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée dans cette réélection pour la période 2019-2023.

Le président remercie individuellement les cinq membres du comité sortants Olivier Chautems, Alain Cornamusaz, Athos Jaquiéry, Mireille Pittet et Guy Stalder. Athos Jaquiéry, au nom des membres du comité sortants, esquisse ces douze années passées au comité et remercie Prométerre, et en particulier son directeur, pour cette riche expérience. Dans la variété des sujets débattus, il regrette la constance de la situation catastrophique du lait mais se dit content que la représentation féminine ait doublé !

7. Renouvellement de la Commission de gestion et de l'organe de révision

M. Sylvain Freymond, de Montricher, a présidé la commission cette année pour l'exercice 2018. Il arrive au terme de son mandat et quitte la commission.

Il appartient à la région de La Venoge de désigner un nouveau membre. M. Jean-Daniel Roulin propose M. **Pierre-Alain Epars**, de Penthalaz, qui est élu à l'unanimité.

M. **Luc Jaunin**, de Fey, prend la présidence de la Commission de gestion pour l'exercice 2019. Siègent avec lui :

- M. **Philippe Ruchet**, d'Arveyes, membre
- M. **David Zimmermann**, de Chavannes-le-Veyron, membre
- M. **Philibert Frick**, de Bougy-Villars, membre
- M. **Pierre Alain Epars**, de Penthalaz, nouveau membre.

Renouvellement de l'organe de révision

Il est proposé de reconduire le mandat d'Oficomptes SA pour la révision de l'exercice 2019 ce que l'assemblée des délégués accepte à l'unanimité.

8. Modification du règlement FRV

M. Patrick Torti commente la modification de l'article 3 du **Règlement fixant les conditions d'admission** proposée au vote de l'assemblée des délégués. Cette modification permettrait aux chef-fe-s d'exploitation qui auraient choisi d'administrer leur exploitation via une société, de rester membre de notre association. Le comité de la FRV est compétent pour valider cette modification mais il a été décidé de soumettre ce point à l'approbation de l'Assemblée des délégués.

L'Assemblée des délégués valide à l'unanimité la décision de modifier l'art. 3 du règlement FRV par l'adjonction d'un deuxième paragraphe :

Article 3

Les chefs d'exploitation agricole sont des personnes physiques, exerçant leur métier à titre principal et indépendant. Ils sont domiciliés dans le canton de Vaud.

Sont aussi considérés comme chefs d'exploitation les administrateurs et actionnaires/associés des sociétés anonymes ou sociétés à responsabilité limitée qui répondent aux exigences de la législation administrative agraire pour l'attribution de paiements directs.

9. Propos du directeur

Le message que le directeur, Luc Thomas, adresse à l'assemblée se concentre sur deux sujets qui vont conditionner l'avenir de notre agriculture : la politique agricole 2022 +, dont le projet est globalement décevant, et les initiatives « phyto », que nous proposons de rejeter purement et simplement, avant de conclure sur une brève évocation du dossier problématique de la fiscalité immobilière agricole.

L'intégralité de ses propos se trouve sur le site internet www.prometerre.ch , rubrique « Publications ».

10. Campagne de communication concernant l'usage des produits phytosanitaires

Comme déjà annoncé en début d'assemblée par le président, l'événement majeur de ces prochains mois sera de convaincre le peuple de refuser les deux initiatives « Eau propre » et « Future3.0 ». Au vu de l'importance et du volume de la tâche, Prométerre a décidé d'étoffer son équipe de communication en engageant M. Grégoire Nappey, journaliste et rompu aux moyens de communication sur les réseaux sociaux. Le message de M. Grégoire Nappey se concentre autour du mot-clef « durabilité » que le consommateur doit associer à notre profession et qui doit inciter la confiance du consommateur. Il invite chacun à suivre les médias sociaux, dont la page Facebook « Agriculture durable », le site <https://www.agriculture-durable.ch/> , à parler des pratiques et présente le matériel créé pour cette campagne dont les panneaux d'information qui sont arrivés aujourd'hui. Ils seront distribués progressivement dans les campagnes et le vignoble. Dans une ambiance de jeunes qui défilent pour le climat et la « vague verte » politique des dernières élections, ces deux initiatives mettent en première ligne une agriculture malmenée. Cette campagne est pour vous, avec vous !

M. Jean-Luc Chollet, agriculteur et député, pense qu'il faudra ajouter une touche d'émotionnel au rationnel dans cette campagne et démontrer que le terme d'urgence (climatique) permet de fouler au pied les valeurs auxquelles nous tenons.

M. Philippe Jobin, agriculteur-viticulteur-arboriculteur, président du Groupe agricole du Grand Conseil et à ce titre au comité de Prométerre, soulève le problème de l'Office fédéral de l'environnement dont les messages, notamment autour de la problématique des abeilles, viennent brouiller les pistes et contribue à incriminer le monde paysan. Il souhaite qu'on intervienne pour rétablir les faits sur des bases scientifiques.

M. Philibert Frick, vigneron et délégué, pense qu'il est trop tard, en janvier février, de distribuer de la documentation lors des Assemblées régionales des délégués. Grégoire Nappey le rassure : elle sera distribuée avant, lors d'événements et séances cet été déjà. D'autres réseaux sociaux seront développés mais pour l'heure, premièrement Facebook.

11. Divers et propositions individuelles

Pas d'autres interventions.

La parole aux délégué-e-s et invité-e-s !

Mme Anne Challandes, présidente depuis peu de l'USPF, se réjouit d'intensifier les relations avec Prométerre où Silvia Amaudruz, membre du comité, vient d'être élue également au comité de l'USPF, en remplacement de Monique Tombez. Toutes deux sont remerciées et saluées pour leur engagement pour la cause des femmes paysannes !

Anne Challandes annonce vouloir évidemment prendre la parole au sujet de la couverture sociale du conjoint. L'USPF partage le point de vue des organisations agricoles sur tous les autres points du projet de PA22+ mais il y a divergence sur la question de la couverture sociale du conjoint. La proposition contenue dans le projet présenté par le Conseil fédéral est soutenue par l'USPF car elle constitue un pas vers la bonne direction. 70% des femmes ne sont pas rémunérées et insuffisamment, soit 30'000 femmes dans ce pays. La mesure est proportionnée et la réduction des paiements directs est modérée si cette condition n'est pas remplie. La liberté de l'entrepreneur est maintenue. Nous parlons tous de durabilité. Le volet social que comporte le projet de PA22+ au chapitre en question doit être accepté. C'est une chance de montrer une image moderne de l'agriculture et cela permet de maintenir la présence des femmes dans l'exploitation. La répartition du revenu et la couverture sociale sont certes une affaire privée du couple mais l'assurance maladie est aussi une affaire privée et a été imposée. Cela devient une affaire publique et sociale si l'épouse, suite à un divorce, nécessite un soutien social. Proposer et donner un conseil est nécessaire. L'évolution est très, trop lente aux yeux de l'USPF.

Enfin, face à l'enjeu majeur que représentent les initiatives « phytos », Anne Challandes apporte son soutien pour les combattre et salue ce qui a été entrepris. Bonne année 2019 !

M. le Conseiller national Jacques Bourgeois, directeur de l'USP, apporte les meilleurs vœux de l'organisation faîtière. Il remercie Prométerre pour le soutien et les nombreuses activités déployées notamment dans le cadre de la précampagne contre les deux initiatives « phytos » qui sont de véritables épées de Damoclès. Il est important de ne pas rester les bras croisés. Les plantes, comme les hommes, doivent être protégées contre les maladies. Les chiffres ont été donnés et prouvent que l'on n'a pas été inactifs. Il y a lieu de demander aux consommateurs : que voulez-vous ? manger local ? et leur dire que si les initiatives passent, cela se traduira par 40% de moins de production en Suisse et donc moins d'autonomie alimentaire et une hausse des prix.

Au niveau fédéral, on s'insurge contre les affirmations de l'OFEV qui dépassent le cadre qui leur est attribué et se permettent certaines libertés. Il est nécessaire de recadrer les choses. Le Contrôle fédéral des finances fait de plus en plus de politique lui aussi... Quant à la PA 22+, les travaux sont en cours avec débats sur les modes de production. Lors d'un prochain entretien avec Guy Parmelin, l'assurance récolte sera notamment proposée pour l'ancrer dans la PA22+, avec un soutien pour les primes pour se prévenir des risques naturels. Quelques mots sur la LAT 2 : les cantons ont majoritairement fait adopter leur Plan directeur cantonal. On s'inquiète de l'obligation de démolir les bâtiments en cas de changement d'affectation hors zone à bâtir. Les zones spéciales sont aussi un concept aberrant. Quant à la planification des compensations, la mainmise de la Confédération sur les cantons est à déplorer. Tout comme les sanctions prévues qui sont inacceptables. Le menu reste copieux...

M. le Conseiller national Jean-Pierre Grin prolonge cette réflexion et pense qu'il faut gérer l'émotionnel pour rester rationnel, par la persuasion et des exemples et ce n'est pas à l'OFEV de mettre de l'émotionnel dans la politique. Petite rétrospective de l'activité parlementaire : budget 2019 : c'est la première fois en 8 ans que l'on n'a pas dû se battre pour rétablir les paiements directs. Une heure de débat a ainsi été gagnée en décembre ! Agroscope : là aussi, nous avons gagné le maintien de trois sites en mettant la pression sur le Conseil fédéral après le démantèlement de cette instance. Le travail n'est pas encore terminé. On a aussi gagné avec le sucre : une légère augmentation est prévue pour la prochaine récolte suite à une motion Grin et une interpellation Bourgeois. En revanche, la motion Grin sur l'huile de palme a malheureusement été refusée car elle demandait un contrôle de durabilité. A la défense de la Politique agricole viennent notamment s'ajouter les débats sur l'accord de libre-échange sur le Mercosur qui peut perturber la production de viande de volaille en particulier. Pour

clure ce tour d'horizon des débats parlementaires, M. Grin souligne la parfaite collaboration de Prométerre et du Canton avec les parlementaires vaudois.

Le message du Conseil d'Etat avait été donné au début de l'assemblée.

Le président donne la parole à **M. François Payot**, Syndic de la commune de Grandson, qui nous a rejoint en fin de séance. M. François Payot se réjouit de nous accueillir sur la Riviera du Lac de Neuchâtel et apporte les salutations des autorités communales. Il présente ce qui fait la richesse de sa commune, centre historique d'une région agricole et viticole. Le tourisme doux s'y développe, son château et son église du XIIe siècle ainsi qu'une production régionale de qualité en font l'attractivité. Il souhaite à toute l'assemblée une bonne dégustation avec le vin d'honneur offert !

M. le Président du Grand Conseil, M. Rémy Jaquier, clôt l'assemblée. Il apporte les chaleureuses salutations du Parlement vaudois et évoque les principaux travaux du Grand Conseil sur le fameux glyphosate : en 2015, la motion Yves Ferrari, très contraignante, puisqu'elle en demande l'interdiction. En 2018 : le Conseil d'Etat soumet un EMPD qui a pour but de mettre en place un plan d'action pour limiter l'usage du glyphosate. Quant à la suite des travaux au Grand Conseil, dont un député sur cinq est issu du domaine agricole, il est demandé de faire un état des lieux sur l'usage du glyphosate, un plan de sortie et une campagne d'information. Tout cela en gardant la tête froide ! Merci pour l'énorme travail accompli par Prométerre !

Le président annonce que la prochaine assemblée générale des délégués de Prométerre aura lieu le **28 mai 2020** dans un lieu encore à confirmer.

Merci aux dames de Proterroir et à toutes celles et ceux qui ont organisé cette assemblée !

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est levée à 12h30.
